



HAL
open science

Épigrammes signées de Thessalie

Eleonora Santin, Athanásios Tziafálias

► **To cite this version:**

Eleonora Santin, Athanásios Tziafálias. Épigrammes signées de Thessalie. *Topoi Orient - Occident*, 2013, 18 (18/1), pp.251-282. 10.3406/topoi.2013.2466 . hal-01674712

HAL Id: hal-01674712

<https://hal.science/hal-01674712>

Submitted on 28 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Épigrammes signées de Thessalie

Athanásios Tziafálias, Eleonora Santin

Citer ce document / Cite this document :

Tziafálias Athanásios, Santin Eleonora. Épigrammes signées de Thessalie. In: Topoi, volume 18/1, 2013. pp. 251-282;

doi : <https://doi.org/10.3406/topoi.2013.2466>

https://www.persee.fr/doc/topoi_1161-9473_2013_num_18_1_2466

Fichier pdf généré le 27/10/2018

ÉPIGRAMMES SIGNÉES DE THESSALIE *

La signature occupe une place bien définie dans la classification des textes épigraphiques. Par des formules assez simples, elle peut se référer à des individus qui oeuvraient dans des domaines différents de l'art et de l'artisanat¹. À l'intérieur de cette vaste catégorie, il est possible de reconnaître une section spéciale, celle des signatures des épigrammatistes, dont les premières attestations datent de l'époque hellénistique et qui perdurent jusqu'à l'Antiquité tardive².

* Nous sommes très reconnaissants envers les collègues qui ont contribué par leur relecture et leurs conseils précieux à améliorer la qualité de cet article : Bruno Helly, Laurence Foschia, Stephen Lambert, Jean-Yves Strasser, Richard Bouchon, Laurence Darmezin. Nous remercions aussi le *Collegium de Lyon*, Institut d'Études Avancées, au sein duquel a été réalisée la plus grosse partie de cette contribution. Pour les recueils d'épigrammes nous avons utilisé les abréviations suivantes : BERNAND, *I. Métriques* = É. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Égypte gréco-romaine. Recherches sur la poésie épigrammatique des Grecs en Égypte*, Paris (1969) ; CEG = P.A. HANSEN, *Carmina Epigraphica Graeca saeculorum VII-V a. Chr. N.*, Berlin-New-York (1983) et *Id.*, *Carmina Epigraphica Graeca saeculi IV a. Chr. n.*, Berlin-New-York (1989) ; Ebert, *GE n°* = J. EBERT, *Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen*, Berlin (1972) ; GVI = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften I, Grab-Epigramme*, Berlin (1955). Le sigle GHW, n° ..., renvoie à la série des archives épigraphiques conservées et consultables à Lyon (Maison de l'Orient et de la Méditerranée). Les dimensions des pierres et des lettres sont exprimées en centimètres.

1. Voir à ce sujet J. MARCADÉ, *Recueil des signatures des sculpteurs grecs*, Paris (1953, 1957) et E. LOEWY, *Inschriften griechischer Bildhauer*, Leipzig (1885) [réimpr. 1965], p. I-XV.
2. On trouvera dans E. SANTIN, *Autori di epigrammi sepolcrali greci su pietra. Firme di poeti occasionali e professionisti*, Roma (2009), des remarques générales sur la typologie épigraphique ainsi que sur les questions de chronologie et de distribution géographique. Voir aussi V. GARULLI, *L'epigramma longum nella tradizione epigrafica sepolcrale greca*, in *Epigramma Longum. Da Marziale alla tarda antichità / Epigramma longum. From Martial to Late Antiquity*, Atti del Convegno internazionale, Cassino, 29-31 maggio 2006, Cassino (2008), p. 623-662.

Le poète, poussé par l'orgueil de maîtriser un instrument d'élite, à savoir l'écriture associée à l'art des Muses, désire faire graver son nom sur la pierre. Il se reconnaît en tant qu'auteur et versificateur et cette conscience de soi peut être revendiquée par un professionnel ou par un amateur. Étant donné la grande quantité d'inscriptions métriques retrouvées dans le monde hellénisé depuis le VII^e s. av. J.-C. jusqu'au V^e s. apr. J.-C., le nombre des textes signés apparaît faible, mais il n'est pas négligeable. Notre enquête s'est limitée jusqu'à présent aux inscriptions funéraires ; nous ne pouvons donc donner de chiffres précis que pour cette catégorie, à l'intérieur de laquelle on reconnaît une trentaine d'épigrammes funéraires signées.

Dans cet article nous prendrons en considération le cas thessalien pour tous les genres épigrammatiques dans le but de donner une première idée de la portée générale du phénomène dans un cadre géographique restreint.

Dans la documentation épigraphique thessalienne qui rassemble plus de 6000 inscriptions, dont 200 métriques, les épigrammes qui portent la marque de l'auteur sont au nombre de sept³, une quantité remarquable pour une région dont nous avons reçu de la tradition antique un nombre réduit de noms de poètes, d'orateurs ou philosophes ayant une place dans la grande littérature. On découvre, en approfondissant, que l'appréciation de la poésie, la connaissance des auteurs classiques, l'évergétisme poétique et en général le goût pour la culture littéraire sont représentés de façon tangible et bien visible d'après une évaluation d'ensemble des sources littéraires et épigraphiques⁴. Le nombre relativement important des textes signés nous renseigne davantage à ce sujet : la signature est, comme on l'a déjà souligné, un marqueur de la conscience de soi 'en tant que poète', ce qui évidemment n'est pas directement associable à la qualité littéraire, mais dénote un certain niveau d'instruction dans les classes les plus aisées et une certaine prétention à la poésie chez les personnes cultivées.

La Thessalie a livré deux textes signés par le même poète⁵, circonstance très rare pour ce genre de documents et qui, d'après notre inventaire des sources, ne se

3. SANTIN, *Autori di epigrammi sepolcrali* (2009), épigramme signée par Artémidoros, Larissa, I^{er}/II^e s. apr. J.-C., p.206-209, n° 4 ; épigramme signée par Hipponikis, Larissa, IV^e s. apr. J.-C., p.222-226, n° 6 ; épigramme du poète Agathopous, Larissa, III^e/IV^e s. apr. J.-C., p.248-252, n° 17. Il faut ajouter les quatre textes non funéraires qu'on a voulu regrouper ici pour compléter l'ensemble des inscriptions métriques signées de Thessalie.

4. Cette sensibilité pour la poésie est confirmée par le nombre considérable d'épigrammes funéraires retrouvées dans la région (presque 160) et par d'autres données documentaires sur lesquelles une enquête conjointe est en cours. Une étude de la culture littéraire et de la vie culturelle en Thessalie d'après une évaluation générale de la production poétique sur pierre et de la documentation épigraphique est l'objet d'un projet de recherche conduit par E.Santin.

5. Cf. les textes n° 1 et n° 2 signés par Aphthonétos.

retrouve qu'en Égypte et en Béotie⁶. La plupart des documents sont attribuables à la cité de Larissa et s'insèrent dans une fourchette chronologique assez large allant du III^e s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C. Un tel cadre topographique et chronologique confirme la vitalité culturelle de cette importante cité grecque depuis l'époque hellénistique au moins jusqu'à l'époque romaine tardive.

Nous présenterons ici les quatre textes non funéraires qui ne rentrent pas dans le corpus qui a été publié par E. Santin en 2009. À l'intérieur de ce groupe, deux inscriptions demeurent encore inédites alors que les deux autres, déjà publiées, méritent d'être reprises. Toutes quatre constituent un petit ensemble cohérent par rapport à la zone d'attribution, Larissa (ou Phalanna pour l'une des pierres signées par Aphthonétos), la chronologie, l'époque hellénistique (III^e-I^{er} s. av. J.-C.), la typologie du support – base de statue ou plinthe –, et le genre textuel, épigrammes dédicatoires (votives ou honorifiques). D'ailleurs, les inscriptions signées par Aphthonétos doivent être analysées comme un couple inséparable au moins du point de vue de la conception poétique, même si on ne peut pas, à partir des éléments dont on dispose actuellement, les mettre en corrélation avec un même événement historique.

1. Épigramme votive à Athéna Polias signée par Aphthonétos

Lieu de trouvaille : Tatari-Phalanni (Giannopoulos).

Lieu de conservation : Larissa, dépôt archéologique de l'acropole, pierre entrée en 1926 (inv. 187).

Cité d'attribution : Larissa ou Phalanna.

Grande base de statue. La pierre n'a pas pu être déplacée lors de notre passage, de ce fait nous n'avons pas pu examiner la partie supérieure. Écriture soignée et régulière, assez proche de celle de l'inscription suivante, comme on s'en aperçoit surtout en comparant les deux signatures et en regardant dans le détail la forme de certaines lettres comme le Σ, le Υ et le Φ. On ne peut toutefois pas y voir la même main, car la profondeur du trait est assez différente : elle est beaucoup plus fine ici que dans l'inscription n° 2. Disposition métrique de l'épigramme (*i. e.* à chaque ligne correspond un vers) et alignement du texte à gauche. Signature du poète détachée et centrée par rapport aux lignes de l'épigramme.

Dim. : h 29 ; l 97 ; ép 82 ca. Lettres : 1-1,5. Int. : 1,6.

Archives : GHW 4408. Estampage : TH003390. Photographie (*Fig. 1*).

6. Voir certaines des épigrammes gravées sur le Colosse de Memnon (É. BERNAND, *Inscriptions du Colosse de Memnon*, Le Caire [1960], n° 11-12, n° 29-31, n° 92-94), celles du poète Hérodes d'Apollinopolis Magna (Apollinopolis Magna, 145-116 av. J.-C. ; SANTIN, *Autori di epigrammi sepolcrali* (2009), n° 1.I, II, III) et les inscriptions signées par le décurion Paccius Maximus (Talmis, Égypte, haute époque impériale ; BERNAND, *I. Métriques*, n° 168 et 169). On y ajoutera les inscriptions votives signées au génitif par Honestos (Thespies, I^{er} apr. J.-C., ROESCH, *I. Thesp* 289-301, 312, 424), qui est aussi le poète signataire des épigrammes palatines sur les malheurs de Thèbes, AP IX 250 et 216 (voir E. PREUNER, « Honestos », *Hermes* 55 [1920], p. 388-426, et C.P. JONES, « Epigraphica VIII-IX », *ZPE* 146 [2004], p. 93-98).



Fig. 1 – Épigramme à Athèna Polias, signée par Aphthonetos.

Datation : on placerait ce texte vers le milieu du III^e s. av. J.-C. d'après l'écriture.

Bibliographie : N. GIANNOPOULOS, *AD* 10 (1926), parat., p.50, n° 1 (P.ROUSSEL, *Bull. ép.* [1929], p.194); N.G. PAPPADAKIS, *Epeteris Univ. Thessalonique* (1927), p.221-222 (*Bull. ép.* [1930], 200); B. HELLY, «Politarques, Poliarkes et Politophylakes», *Ancient Macedonia* 2 (1977), p.540-542, d'où H. BOUVIER, «Poètes et prosateurs de Thessalie dans les inscriptions», in *La Thessalie. Actes de la table ronde*, Lyon (1979), p.258 (trad.) et p.263 (texte, note 7).

Cf. McDEVITT, 1042; L. MORETTI, *ISE* II (1976), p.74, n° 100 (A.-M. VÉRILHAC, *Epigraphica* 40 [1978], p.256).

Τούσδε, ὄρκους ἀγίους ὁμόσας, πᾶς εἴλετο δῆμος
 πατρίδος οἰκειίας πιστοτάτους φύλακας
 οἱ τὸν ἐλευθερόπαιδα πόλει στέφανομ παραδόντες
 4 Τριτογενεῖ Κούρηι στήσαν ἄγαλμα τόδε.
 Ἄφθονήτου τὸ ἔλεγείον.

Notes critiques

I. 1 Giannopoulos rattache τούσδε à ὄρκους et imagine que le texte des serments devait avoir été gravé sur une stèle proche de la base, Roussel corrige justement en séparant les deux mots par une virgule et rattache le démonstratif à φύλακας (voir commentaire).

Ceux que voici, après avoir prononcé des serments sacrés, le peuple entier les a élus pour être les gardiens très fidèles de leur propre patrie ; ils ont, après avoir transmis à la cité la couronne qui assure des enfants libres, élevé à Korè Tritogéneia cette statue.

Distiques d'Aphthonétos.

La pierre a été trouvée à *Tatari* (ancien nom du village moderne de Phalanni), à une demi-heure à l'est de Tyrnavo parmi les ruines de la mosquée d'Omer Bey. N. Giannopoulos affirme que cet édifice avait été construit sur le site d'un ancien temple grec, selon lui le sanctuaire d'Athèna Polias. Il ne faisait pas de doute pour lui qu'il s'agissait là des ruines de l'antique Phalanna. Les décrets de cette

cité confirment que le sanctuaire d'Athéna était le lieu d'exposition des décisions officielles et des dédicaces publiques⁷.

Mais on sait que la mosquée d'Omer Bey a été construite en partie avec des blocs antiques ramassés dans des sites plus ou moins éloignés. Deux des pierres publiées par Giannopoulos en 1926 avec notre épigramme proviennent certainement de Larissa⁸, l'attribution de la troisième, une dédicace à En(n)odia⁹, est incertaine. De même, les documents provenant de *Tatari*, de *Damasi*, ou tout simplement entrés dans la collection d'inscriptions rassemblées à Tyrnavo¹⁰, ne sont pas tous à assigner *a priori* à la ville de Phalanna. Au contraire, un nombre non négligeable d'entre eux provient à coup sûr de Larissa (voir par ex. *IG IX 2*, 333, 1034, 1035, 1227, 1232, 1252), faisant partie de matériaux de remplissage transportés depuis Larissa pour la construction de la ville de Tyrnavo et d'autres édifices turcs dans les villages environnants à partir de la fin du XIV^e s.

Par conséquent, si l'inscription votive en question a toujours été attribuée à Phalanna, on ne peut pas confirmer cette provenance à partir du seul lieu de trouvaille. Il est possible que certains blocs aient été récupérés dans la zone du théâtre de Larissa où a été retrouvée l'autre épigramme d'Aphthonéto. Il est par

-
7. Cf. *IG IX 2*, 1230, décret honorifique pour Glaukos fils d'Apollonios (?) honoré pour avoir ramené la concorde dans une situation de *stasis* et *diaphora* civile (καὶ τὴν ἐ[ν] σ[τ]ᾶσιν, δ[ιαφ]ορὰν καὶ ταραχὴν ἐν τοῖ[ς] πολίταις [δι]αλύσαι); A.M. WOODWARD, *JHS* 33 (1913), p.332-337, n° 16 = *Nouveau Choix d'Inscr. Gr.* 76.12, décret pour des juges de Métropolis, la partie finale est perdue, mais on peut la reconstruire à partir de *IG IX 2*, 1231 qui est un deuxième décret pour des juges de Métropolis (GHW 3118). Pour les rapprochements prosopographiques dans ce document et pour la datation voir B. HELLY, *Gonnoi II*, p. 71-74, et *IG IX 2*, 1233, dédicace des ptoiarques de Phalanna à Athéna Polias. Un autre décret de Phalanna devait être exposé dans l'espace sacré du temple d'Athéna Polias, même si cela n'est pas mentionné à la fin du texte, voir *IG IX 2*, 1228, politographie pour des Perrhèbes, Ainianes, Dolopes et Magnètes retrouvée dans le cimetière turc d'Ambélônas Tyrnavou, à dater du III^e s. av. J.-C.
8. N. GIANNOPOULOS, *AD* 10 (1926), parart., p.51, n°2 (McDEVITT, 1047), base avec dédicace du *koinon* pour le gouverneur romain Q. Acutius Flaccus, qui ne pouvait qu'être exposée dans le temple de Zeus à Larissa, et *ibid.* n° 3, base avec dédicace du prêtre M. Aurelius Alexandros, personnage connu par une autre inscription de Larissa, cf. A. TZIAFALIAS, *ThessHim* 7 (1984), p.213, n° 88 (B. HELLY, *Bull. ép.* [1988], 747).
9. P. CHRYSOSTOMOU, *Η θεσσαλική Εν(ν)οδία ή Φεραία θεά*, Athènes (1998), p.65 (Phalanna).
10. Voir C. GALLIS, «A short chronicle of Greek archaeological investigations in Thessaly from 1881 until the present day», in *La Thessalie. Actes de la table ronde*, Lyon (1979), p.8 et p.16. Les pierres de la collection Tyrnavo ont été transportées au Musée de Larissa par Theocharis en 1957.

ailleurs aussi certain qu'un sanctuaire d'Athéna Polias devait exister à Larissa¹¹. Finalement, on ne peut pas trancher avec certitude entre Larissa et Phalanna.

L'inscription est peut-être incomplète. En effet le démonstratif τούσδε pourrait se rattacher à une partie précédente du texte contenant une liste de noms¹², comme dans l'épigramme suivante pour Ainéas où τόν[δε] est directement lié au nom figurant dans l'en-tête et donc à la sculpture. Il est cependant improbable ici que le pronom puisse se référer à des sculptures des φύλακες, puisque l'offrande était unique, comme l'attesterait l'expression ἄγαλμα τόδε qui dans ce cas, vu la forme de la pierre et la chronologie de l'inscription, renvoie à une statue de la divinité¹³. En s'appuyant aussi sur le fait que les mesures des pierres paraissent concordantes, B.Helly avait supposé que la liste en question pouvait être une dédicace en dialecte local (*IG IX 2, 1233*) à Athéna Polias faite par les poliarques de Phalanna¹⁴ gravée sur un orthostate remployé pour soutenir un des piliers du narthex de l'église de la Phanéroméni à Tyrnavo.

Ἀθήνα Πολιάδι οἱ τολίαρχοι ὄνε-
 θεικαν ἀρχιτολιαρχέντος
 Ἀσκλαπιοδούροι Αἰσχιναῖοι
 Πολύγνουτος Σιμίαιος,
 Ἀσκλαπιόδουρος Ξενολάοι,
 Εὐβίωτος Ἐπιγόνιοι,
 Ἐπίνικος Πανυσανίαος.

-
11. Voir *IG IX 2, 517* où on parle d'un temple d'Athéna sans épithète situé sur l'acropole ; quelques éléments architecturaux ont été attribués au temple ; voir Th. D. AXENIDIS, *Η Πελασγίς Λάρισσα*, vol. II, Athènes (1949), p.162-165.
12. Voir par ex. le distique de Camiros, Rhodes (285 av. J.-C.) où les noms des dédicants sont gravés au-dessus des vers et ensuite repris par le démonstratif οἶδε : σεμνῶν οἶδε ἱερῶν πρόπολοι παρὰ τόνδε θυώδη / ναὸν Λατοῖδαι σταῖσαν ἄγαλμα τόδε (SEGRE, CARRATELLI, *Tituli Camirenses* 13). Voir aussi *IG XII Suppl. 429* (Thasos, 200 av. J.-C.).
13. Le mot ἄγαλμα, comme vient dernièrement de le souligner J.DAY, *Archaic Greek Epigrams and Dedication*, Cambridge (2010), p.124-129, garde à l'époque archaïque, notamment dans les inscriptions en vers, son sens poétique de bel objet consacré pour plaire à la divinité. Pendant l'âge hellénistique, où notre texte peut se placer par l'écriture, cette nuance de beauté et de splendeur de l'objet se conserve tout autant, mais elle se rattache à un référent plus précis, à savoir une sculpture de la divinité. On arrive très bien à saisir ce glissement sémantique dans la dédicace gravée dans la grotte des Nymphes, *I.Enipeus 73* (Pharsale, 1^{er} av. J.-C.) où est dressée la liste des différentes offrandes sacrées, distinguant tableaux, statues et autres dons (πίνακες καὶ ἀγάλματα δῶρά τε πολλ[ά]).
14. Voir B. HELLY, « Politarques... », p.540-541.

L'éditeur avait proposé d'identifier les φύλακες de l'épigramme avec les πολίταρχοι nommés dans la liste ci-dessus, et il avait souligné l'importance de l'épigramme comme source supplémentaire pour mieux comprendre les fonctions des poliarques¹⁵ thessaliens.

On ne doutera pas de l'attribution à Phalanna de la dédicace: le chef des poliarques, Ἀσκληπιοδούρος fils d'Αἰσχίνας, apparaît aussi dans un décret de la cité, daté par l'écriture du début du III^e s. av. J.-C., avec sa forme en *koinè* Ἀσκληπ[ιοδ]ώρος τοῦ Αἰσχίνου: dans cette inscription il exerçait la charge de *tagos*¹⁶. On pourrait voir un descendant de ce personnage dans l'Ἀπολλοδώρος Ἀσκληπιοδώρου Φαλανναῖος hiéromnémon à l'Amphictionie delphique en 178-177 av. J.-C.¹⁷, qui a probablement été aussi théodoroque à Delphes dans la même période¹⁸ et qui a été deux fois stratège des Perrhèbes¹⁹.

L. Moretti²⁰ suggérait avec prudence une correspondance entre les φύλακες et les φρουροί mentionnés dans l'épigramme funéraire pour Teleutias (Atrax, fin du IV^e av. J.-C., voir MORETTI, *ISE* II, n° 100). Ce rapprochement a été justement rejeté²¹: les φύλακες de l'épigramme d'Aphthonétos, élus directement par le peuple, ne pouvaient pas être tout simplement une garnison d'éphèbes chargés de la défense des limites de la *chora* aux fonctions comparables à celles des περίπολοι athéniens²². Désormais on sait aussi que dans la ville d'Atrax pendant le III^e s. av. J.-C. existait un collègue de πολιτοφύλακες/πολιφύλακες, comme on l'apprend par une dédicace au Héros Poliphylax faite par Nikolaos fils d'Eupolis et par ses collègues *poliphylakes* (οἱ συμπολιφύλακες)²³. La documentation épigraphique

-
15. Les poliarques sont également mentionnés en Thessalie dans deux décrets de Krannon du III^e s. av. J.-C., cf. E. MASTROKOSTAS, *REA* 66 (1964), p.312-315, et probablement *IG IX* 2, 459, [πολιτ]άρχ[ε]ντων, et dans trois décrets de Mopsion, voir J.-L. GARCIA RAMON, B. HELLY, A. TZIAFALIAS, «Inscriptions inédites de Mopsion», *ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 52, *Actes du congrès international de dialectologie grecque*, Athènes (2007), p. 65-68, n° 2, 4, 5.
16. Cf. A. S. ARVANITOPOULOS, *AE* (1916), p. 18, n° 272 = McDEVITT, 1041.
17. Cf. DITTENBERGER, *Syll.*³ 636 = *CID* IV 108.
18. Voir A. PLASSART, *BCH* 45 (1921), p. 17 col. III, 45, et col V, 45.
19. Cf. B. HELLY, *Gonnoi* II, n° 69.
20. *ISE* II (1976), p. 74.
21. Cf. B. HELLY, «Politarques...», note 24, p. 541, à propos du même rapprochement fait par C. SCHULER, «The Macedonian Politarchs» *CPh.* 55/2 (1960), entre les *phrouroi* et les poliarques de Phalanna, p. 92, et VÉRIHAC, *art. citée*, p. 256.
22. Cf. B. HELLY, *Gonnoi* I, p. 145-146.
23. B. HELLY, «Politarques...», p. 534, donne encore Larissa comme lieu de provenance de la pierre; pour l'attribution à Atrax, nous renvoyons aux *Inscriptions d'Atrax en*

atteste donc qu'à Atrax existaient des φρουροί et des πολιφύλακες, ce qui empêche toute identification entre les deux fonctions.

Les φύλακες étaient des magistrats garants de la sûreté des citoyens. Comme N.G. Pappadakis et B. Helly l'ont bien souligné, il s'agit des mêmes πολιτοφύλακες qu'Aristote cite dans la *Politique*²⁴ en les plaçant dans l'ordre d'importance des magistratures juste après les stratèges, et en soulignant qu'à Larissa la nature élective de leur fonction les amenait à la démagogie (1305b 29: οἶον ἐν Λαρίσῃ οἱ πολιτοφύλακες διὰ τὸ αἰρεῖσθαι αὐτοὺς τὸν ὄχλον ἐδημαγώγουν). L'élection directe, comme on vient de le dire, est une donnée très explicitement énoncée dans notre texte (πᾶς εἴλετο δῆμος). Évidemment Aristote décrit une réalité antérieure à la composition de son traité, donc antérieure à 330 av. J.-C, mais rien n'empêche de penser que celle-ci a perduré pendant le III^e s.

En quoi avait consisté l'action des personnages célébrés par l'épigramme d'Aphthonéτος? Il faut essayer de le déduire de la belle expression οἱ τὸν ἐλευθερόπαιδα πόλει στέφανομ παραδόντες. On pourrait certainement s'arrêter au sens le plus immédiat et penser à une couronne de gloire et de victoire²⁵. Dans ce cas on traduira par «la couronne qui a pour fille la liberté». Toutefois, il faut plutôt reprendre les suppositions déjà esquissées par le premier éditeur et les connecter aux éléments supplémentaires à notre disposition. Giannopoulos affirme que le mot στέφανος renvoie métaphoriquement aux remparts; on retrouve cette même métaphore dans un passage de la *Vie d'Homère* (Ps. Hdt. *Vit. Hom.* 425), ἀνδρὸς μὲν στέφανος παῖδες, πύργοι δὲ πόλιος et on ajoutera aussi Pindare, *O.* 8 32, Anacr. 72 et *Orph. A.* 761.897. Ἐλευθερόπαις est, on le voit bien, un composé formé par l'adjectif ἐλεύθερος et par le substantif παῖς²⁶. Le terme est très rare: il apparaît seulement dans une épigramme de l'*Anthologie de Planude* (AP XVI 359, v. 5) comme synonyme de libre, *i.e.* «qui a des fils libres» (H. STEPHANUS, *ThGL, cui filii sunt liberi, ex quo intellegitur liber*), une *variatio* par rapport à πανελεύθερος (AP XVI 338, v. 7) et ἐλεύθερος (AP XVI 360, v. 3), adjectifs se référant toujours au même terme, à savoir la faction des Bleus dans l'Hippodrome de Byzance:

...
 ἔνθεν ἐλευθερόπαις Βενέτων σέο πήξατο δῆμος
 δοιά, τὰ μὲν τέχνας ἄθλα, τὰ δὲ σθένεος.

Pelagiotide (sous la direction de A. TZIAFALIAS), n° 84 (sous presse).

24. Arist., *Pol.* 1268a 22.

25. Voir A.M. VÉRILHAC, *Epigraphica* 40 (1978), p.256; voir aussi le distique cité par Plut., *De Herodoti Malignitate*, F13, et Simon. 98: οὗτος Ἀδειμάντου κείνου τάφος, ὃν δία πᾶσα Ἰ Ἑλλάς ἐλευθερίας ἀμφέθετο στέφανον.

26. Voir dans H.STEPHANUS, *ThGL*, les composés qui ont la même structure, ἐλευθεροκάρδιος, *qui libero corde est*, ou ἐλευθερόστομος, *qui est ore libero*.

... *En conséquence, la faction des Bleus, qui a des fils libres, a coulé pour toi ce double prix, le prix de l'habileté et celui de la vigueur.*

Quelques siècles plut tôt, Aphthonétos utilise ce même terme avec la même signification, mais en l'associant à la couronne qui entoure la ville: comme les bras d'une mère qui protège ses fils, elle préserve ainsi leur liberté. Nous serons encore plus explicites: le jeu rhétorique se fonde sur une hypallage qui à son tour dérive d'une double métaphore, ou bien, si on préfère le dire autrement, d'une personnification et une métaphore (ville = mère et couronne = muraille)²⁷. Le mot ἐλευθερόπαις dans notre texte signifie donc encore une fois «qui a des fils libres»; à un niveau supérieur d'abstraction, on pourra le rendre par une expression comme «qui a pour fille la liberté²⁸», mais certainement pas par «fille de la liberté». Même si on ne reconnaît pas l'allusion à la muraille mais seulement à une couronne de victoire, ce qui d'après nous demeure une interprétation assez restrictive, il est évident que la liberté est fille de la victoire et non pas le contraire.

Il ne semble d'ailleurs pas sans fondement que des magistrats chargés de la défense de la ville aient fait renforcer l'enceinte à l'occasion d'une menace extérieure ou, tout simplement, pour laisser aux citoyens un héritage permanent de leur magistrature, et il est normal qu'ils aient voulu consacrer leur don à la cité par une dédicace à Athéna Polias. Une politique générale de renouvellement urbain a touché plusieurs cités de Thessalie à partir du milieu du IV^e s. La construction de nouvelles enceintes ou la fortification des anciennes a été le point de départ d'une

27. Nous compléterons ce cadre en rappelant que, bien que la Thessalie ne nous ait pas livré des exemples de cette iconographie, la représentation de la Τύχη πόλεως ou de la ville même personnifiée à la tête surmontée par une couronne murale est un thème très fréquent dans la statuaire comme dans le monnayage d'Asie Mineure à partir de l'époque hellénistique et tout au long de l'âge impérial. Fondamentale à ce propos est l'étude archéologique de P. PAPAGEORGIOU, *To τειχόμορφο στέμμα στην τέχνη της Μέσης Ανατολής και της αρχαίας Ελλάδας έως τα τέλη της ελληνιστικής εποχής*, Thessalonique (1997) ainsi que, pour la période hellénistique, celles de P. PROTUNG, *Darstellungen der hellenistischen Stadttyche*, Münster (1995), et M. MAYER, *Die Personifikation der Stadt Antiocheia*, Berlin-New-York (2006). On renverra aussi à la contribution bien plus ancienne de W. DEONNA, «Histoire d'une emblème: la couronne murale des villes et pays personnifiés», *Genava* 18 (1940), p. 119-236, et à la plus récente de G.A. CELLINI, «Aspetti iconografici ed ideologici di Tyche nel mondo ellenistico-romano», *Numismatica e antichità classiche* 36 (2007), p. 157-190.

28. Rappelons qu'au cours du V^e s. av. J.-C. Tyche apparaît dans les sources littéraires comme une divinité positive et bienveillante qui préside à l'intégrité et à la liberté de la ville. C'est la représentation que nous donne Pindare quand il invoque sur la colonie d'Himéra la protection de la παῖ Ζηνός Ἐλευθερίου σώτεια Τύχα (*Ol.* XII, v. 1-2) et quand il l'appelle φέρεπολις, soutien de la cité (Pind., *Fr.* 39-40 SNELL-MALHER).

série d'initiatives dans ce sens. À Larissa, par exemple, des œuvres architecturales importantes, comme le grand théâtre, ont été réalisées au début du III^e s.²⁹.

Τριτογενεία est une épiclèse assez fréquente d'Athéna, elle apparaît notamment dans la succession d'épithètes en début de chacun des quatre premiers vers de l'hymne homérique à la déesse (cf. *hHom.* n° 28, Παλλάδ' Ἀθηναίην, γλαυκῶπιν, παρθένον, Τριτογενῆ). L'étymologie de la première partie du nom (τριτο-) n'est pas encore établie avec certitude et les interprétations se sont multipliées chez les anciens aussi bien que dans la littérature scientifique moderne³⁰. Dans les inscriptions métriques, notamment en Attique, l'adjectif Τριτογενής est souvent en couple avec Παλλάς³¹, mais on trouve parfois le substantif Τριτογενεία isolé, comme il arrive plusieurs fois chez Homère et dans une épigramme signée par le poète Markellos de Sidè en l'honneur d'Annia Regilla, femme d'Hérode Atticus³². Dans notre épigramme le poète a choisi l'association moins récurrente avec le terme κούρη qu'on retrouve aussi dans la *Théogonie*³³.

2. Épigramme honorifique à Aineás fils d'Astomeideis signée par Aphthonétos

Lieu de trouvaille : la pierre a été retrouvée dans la fouille du grand théâtre de Larissa.

Lieu de conservation : Larissa, dépôt archéologique de l'acropole (inv. 126 sur la pierre).

Cité d'attribution : Larissa.

Couronnement d'une base de statue en marbre blanc de type Kastrión³⁴ cassé à droite. Sur le lit supérieur, mortaise pour une statue de bronze. On voit bien la forme des deux pieds, le

-
29. Cf. B. HELLY, «La Thessalie au 3^e siècle av. J.-C.», in *Αρχαιολογικό έργο Θεσσαλίας και σπεραάς Ελλάδας* 2, Βόλος (2009), p.344-345.
30. Voir en dernier W.PÖTSCHER, «Tritogeneia und das Gebet der Athener», *AAntHung* 41 (2001), p.3-8, et A.ATHANASSAKIS, «The birth of Athena Tritogeneia», *Hellenica* 40 (1989), p.7-20. Sur le préfixe τριτο- dans l'épiclèse de Zeus, Τριτόδιος, qui se retrouve dans quelques inscriptions d'Atrax (B.HELLY, *ZPE* 51 [1983], p.165-168) cf. L.DUBOIS, *REG* 100 (1987), p.458-461, et J. L.GARCIA-RAMON, «*Kata Dialekton*», *AION* 19 (1997), p.546-549. Sur le sens de τριτο- (*premier, aîné*) voir aussi J.TAILLARDAT, *Rev. Phil.* 71 (1997), p.174-175.
31. Voir J.DAY, *ouvr. cit.*, p.142, n.47.
32. Table B, ligne 1, πότνι' Ἀθηνάων ἐπιήρανε Τριτογένεια, cf. W.AMELING, *Herodes Atticus*, Hildesheim (1983), vol II, n°146 = MORETTI, *IGUR* 1155, repris par F.SKENTERI, *Herodes Atticus reflected in occasional poetry of Antonine Athens. Studia Graeca et Latina Lundensia* 13, Stockholm (2005), Chapter 2.
33. Hes. *Theog.* 895 : πρώτην μὲν κούρην γλαυκῶπιδα Τριτογένειαν.
34. Sur la classification des marbres des stèles thessaliennes de l'époque hellénistique voir R.GAST, K.GERMANN & E.EILERT, «Petrographische und geochemische Untersuchungen zur Herkunftsbestimmung von Marmoren hellenistischer Grabstelen Thessaliens», in *La Thessalie. Actes de la table ronde*, Lyon (1979), pour le type Kastrión, cf. p.53-58.

ped droit en avant, le gauche en arrière (dimensions des mortaises 20 x 9 x 3). **Dim. :** h. 60 ; l. 93 ; ép. 25. Lettres : 1,7 (en-tête) et 1,2 (épigramme). Int. : 1,5.

L'écriture est assez soignée et régulière, certaines lettres ont des petits *apices*, les plus visibles dans I, N, T, Φ. Les lettres rondes, O et Θ, ont été réalisées au compas ; la barre horizontale de l'A est bien droite comme le sont aussi les barres et les hastes de N, Δ et E. Le M et le Σ sont réalisés à partir du même modèle, l'un est en effet pareil à l'autre renversé, ils ont des barres (Σ) et des hastes (M) légèrement obliques. La deuxième haste gauche du Π est plus courte. Disposition métrique de l'épigramme, alignement à gauche. Nom du personnage et signature du poète centrées par rapport aux lignes de l'épigramme.

Archives : GHW 6115. Estampage : TH03091. Photographie (Fig. 2).



Fig. 2 – Épigramme à Ainéas, signée par Aphthonétos.

Datation : vers le milieu du III^e s. av. J.-C. d'après l'écriture.

Bibliographie : inédit.

ΑΙΝΕΑΣΑΣΤΟΜΕΙΔΕ[...]
ΠΑΤΡΙΔΑΔΟΥΛΕΙΑΣΑΝΟΜΟΥΝΟΜΙΜ[--]
ΑΝΘΩΝΕΣΤΕΦΑΝΩΣΕΕΙΚΟΝΙΤΟΝ[--]
ΑΦΘΟΝΗΤΟΥΤΟΕΛΕΓΕΙΟΝ

Αινέας Ἄστομείδε[ιος]
Πατρίδα δουλείας ἀνόμου νομίμ[ως ---],
ἀνθ' ὧν ἔστεφάνωσε εἰκόνι τόν[δε πόλις].
Ἄφθονήτου τὸ ἔλεγεῖον

Notes critiques

L. 1. Étant donné la présence d'un *epsilon* comme dernière lettre du deuxième anthroponyme et l'usage thessalien de l'adjectif patronymique en Thessalie à cette époque, le meilleur complément possible est Ἄστομείδε[ιος].

1. 2. La cassure a causé la perte de cinq syllabes (—~ —≠). Nous proposons de restituer νομί[ως ἀπελύσε] (voir commentaire). Le premier *omicron* du mot ἀνόμου apparaît en forme de rhombe, le lapicide qui avait commencé par écrire une lettre triangulaire s'est aperçu après qu'il fallait une lettre ronde.

1. 3. Trois syllabes sont perdues, la solution la plus probable est τόν[δε πόλις] (voir commentaire).

Ainéas fils d'Astomeideis.

Il [a libéré] la patrie d'une servitude sans loi par la loi, en échange de quoi la cité l'a couronné en l'honorant, lui que voici, par une statue.

Distique d'Aphthonétos.

L'inscription s'étend sur quatre lignes et se compose de trois parties : une dédicace avec le nom du personnage que représente la statue au nominatif, gravée en lettres légèrement plus grandes comme une sorte de didascalie à la sculpture, ensuite un distique sur deux lignes à raison d'un vers par ligne et enfin la signature du poète.

Quant à la métrique, on remarque que la diérèse du pentamètre n'est pas strictement respectée³⁵ : le poète adopte la *scriptio plena*³⁶ alors qu'il aurait pu recourir à une élision admise mais peu employée, à partir de l'époque hellénistique, dans cette position, dans une forme verbale ou bien dans un mot d'une certaine longueur³⁷.

Αἰνέας est un nom assez bien attesté en Thessalie (cf. *LGPN IIIB*, notamment dans les inscriptions de Larissa), tandis que le nom du père dans la forme syncopée Ἀστομείδεις (à partir de Ἀριστομείδεις) ne se retrouve apparemment que dans un fragment de Larissa³⁸ (*IG IX 2*, 733) sous la forme d'adjectif indiquant le mari (Ἀστομειδεία, *i. e.* femme d'Astomeideis). En revanche, le nom non syncopé en *koinè* Ἀριστομήδης est employé dans toutes les grandes cités de Thessalie. À Phères, dans la liste des gymnasiarques de la cité, est attestée la forme thessalienne sans syncope Ἀριστομείδεις, soit comme forme directe au nominatif, soit dans

35. Pour l'infraction à la diérèse dans une épigramme voir E. SANTIN, «Nuova lettura dell'epigramma funerario per Diokleas», *ZPE* 166 (2008), p.77 ; sur la diérèse en général, voir M. TREU, « Von Pentameterdihäresen », *QUCC* 6 (1968), p. 101-113.

36. En général pour la question de la *scriptio plena* dans les inscriptions métriques voir L. THREATTE, « Unmetrical Spellings in Attic Inscriptions », *California Studies in Classical Antiquity* 10 (1977), p. 169-194.

37. TREU, *art. citée*, p. 107-108, et M. C. MARTINELLI, *Gli strumenti del poeta*, Bologna (1995), p. 291-292.

38. Repris par A. KONTOGIANNIS, *Ονομάτων επίσκεψις, LGPN IIIB: delenda et corrigenda*, Volos (2009), p. 103.

la forme dérivée d'adjectif patronymique³⁹. Le nom du personnage honoré par notre épigramme est donc un nom bien thessalien, du fait qu'il est suivi «à la thessalienne» par un adjectif patronymique, et que la graphie Ἀστομίδεις avec ει, à la place de η, est dialectale. L'épigramme en revanche est tout à fait conforme à la langue poétique et à la *koinè* de l'époque hellénistique. Si le rapprochement entre la dédicace à Athéna Polias faite par les poliarques de Phalanna (*IG IX 2*, 1233) et l'épigramme d'Aphthonétos est correct, on aurait la même juxtaposition d'une inscription non métrique en dialecte, comme il était normal en Thessalie à cette époque, suivie par une épigramme en *koinè*. Mais passons à une analyse plus minutieuse du distique :

– V. 1, δουλείας ἀνόμου νομί[ως ἀπελύσε]: la restitution proposée semble la plus satisfaisante par rapport aux nécessités imposées par la grammaire et la métrique ; on aurait peut-être pu adopter des solutions différentes pour le verbe, mais l'adverbe νομίμως est presque certain. Pour une meilleure cohérence syntaxique, on considère ἀπελύσε nettement préférable à ἀπελύσα, on garde en outre la même énonciation (à la troisième personne) que dans l'autre épigramme signée par Aphthonétos. L'adjectif νομίμην, en chiasme, accordé au mot 'patrie', bien que métriquement admissible et attesté dans la poésie épigraphique⁴⁰, nous semble moins approprié au contexte (voir aussi les observations à la p.265). En revanche, l'adverbe νομίμως s'inscrit pleinement dans le lexique des décrets que notre épigramme tâche de reproduire⁴¹. De plus, on peut justifier l'opposition ἀνόμου/νομίμως par le goût de la poésie épigraphique pour la figure étymologique dont nous ne manquons pas d'exemples, en particulier quand elle est fondée sur une juxtaposition d'un adjectif et d'un adverbe de même thème lexical, comme on peut le lire dans une épigramme funéraire attique de 350 av. J.-C. (*CEG 533*) très proche de notre inscription de Larissa :

Βελτίστη Νομηγίο
 Ἡρακλειώτις
 Μητέρα ἔθηκα | ὀσίως ὀσίαν, τοῖς | πᾶσιν ἰδέσθαι, |
 ἀνθ' ὧν εὐλογίας | καὶ ἐπαίνων ἄξιός εἰμι.

Beltistè fille de Noménios d'Hérakleia.

*J'ai pieusement enseveli ma pieuse mère pour que cela soit bien visible de tous,
 en échange de quoi je suis digne d'éloge et d'approbation.*

– V. 2, τόν[δε πόλις], le démonstratif est presque obligatoire à la fois du point de vue métrique et parce qu'il faut une référence au nom du personnage honoré indiqué précédemment. Le

39. Voir B. HELLY, G.J. RIELE & J.A. VAN ROSSUM, «La liste des gymnasiarques de Phères», in *La Thessalie. Actes de la table ronde*, CMO 6, Lyon (1979), p.222-223, l.56-57.

40. Cf. par ex. *GVI 866* (Alexandrie, Égypte, III^e s. av. J. C) où il est un attribut désignant la femme légitime.

41. Voir par ex. *Iaph 12.612*, l.7, Aphrodisias, I^{er}/II^e s. apr.J.-C.; *IK Prusias ad Hypium 11*, l.14, Prusias ad Hypium, Bithynie, 219-221 apr.J.-C; *IK Laodikeia am Lykos*, l.10-11, Laodicée du Lykos, Phrygie, I^{er}/II^e s. ap.J.-C.

lien étroit entre texte gravé et monument rend très fréquent l'usage des déictiques dans les dédicaces votives et honorifiques métriques⁴². Même si la base pour établir une habitude stylistique est en ce cas très mince, cette tendance générale semble être bien enracinée chez Aphthonétos qui emploie systématiquement des démonstratifs pour renvoyer à des éléments extérieurs au poème lui-même (cf. les v. 1 et 4 de l'épigramme n° 1). Il faut enfin un sujet pour désigner l'institution qui a honoré le personnage : ici le mot πόλις⁴³ s'impose (πατρὶς aurait été redondant et δῆμος métriquement incorrect). L'analyse du lexique nous confirme que l'érection de la statue est venue à la suite d'un décret de la ville dont l'épigramme reprend partiellement les formules. Autrement dit, il est fort probable que les vers d'Aphthonétos sont l'expression poétique d'une délibération de la cité, probablement gravée sur une stèle exposée au même endroit que la statue. En particulier, l'expression ἐστεφάνωσε εἰκόνι se retrouve dans les épigrammes en l'honneur de vainqueurs à des concours : à Delphes pour des champions aux Pythia⁴⁴, en Thessalie dans une inscription d'Achaïe Phthiotide (Alopè ?) pour un autre vainqueur à la course du double stade des enfants à Delphes⁴⁵ (fin du II^e av. J.-C.) :

[N]έων Ἡ[γήμο ?]νος
[τ]όνδε διαυλοδρόμον παῖδας νικῶν|τα Νέωνα
Δελφοῖς εἰκόνι τῆδε ἐσ|τεφάνωσε πατρὶς.

Néon fils de Hégémon.

Lui que voici, Néon vainqueur à la course du double stade des enfants à Delphes, la patrie l'a couronné en l'honorant de cette statue.

De façon plus générale, on peut établir une connexion lexicale avec des décrets où l'on rappelle un précédent honneur attribué à un personnage⁴⁶. On pense par exemple à un décret de Delphes pour Antipatros d'Éleuthernes, joueur d'orgue hydraulique en 94 av. J.-C. (Dittenberger, *Syll.*³ 737 : ([ἐ]φ' οἷς καὶ ἐστεφανώθη ἐν τῷ ἀγῶνι εἰκόνι χαλκεία καὶ τοῖς ἄλλοις τιμίους πάντοις ...).

-
42. Étant donné le grand nombre de références, nous nous limitons à signaler quelques exemples thessaliens : *CEG* 792 (Pharsale, début IV^e s. av. J.-C.), *CEG* 796 (Azoros, fin du IV^e s. av. J.-C.), *JG IX* 2, 59 (Hypata ?, date ?).
43. Cf. *FD III*, 4, 216 et 222.
44. *FD III*, 4, 216 = *CEG* 855, IV^e-III^e av. J.-C., pour un Magnète vainqueur à la course du stade, et *FD III*, 4, 222 = *CEG* 799, III^e av. J.-C., pour un habitant de Phocide vainqueur dans la lutte des enfants.
45. A.M. WOODWARD, *Liverpool Annals of Archaeology and Anthropology* 3 (1910), p. 146, n° 2 = McDEVITT 18.
46. Nous souhaitons revenir de plus près sur cet aspect de la poésie épigraphique, à savoir la reprise ponctuelle du formulaire administratif, voire la formulation versifiée et abrégée des décrets, dans un article que nous préparons avec R. BOUCHON.

La locution relative ἀνθ' ὧν qu'on retrouve assez souvent dans les inscriptions métriques en début de vers⁴⁷ vient directement des formules administratives du genre ἀνθ' ὧν ὁ δῆμος/ἡ πόλις/οἱ ἔφηβοι ἐστεφάνωσεν/ἐστεφάνωσαν αὐτὸν στεφάνωι/εἰκόνη.

L'antithèse ἀνόμου/νομίμως suggère très clairement qu'Ainéas a libéré sa patrie d'un état de servitude sans loi, par le moyen de la loi. D'autres attestations relatives à des personnages thessaliens expriment, par des tournures différentes, cette même conception de conquête ou de maintien du pouvoir par la loi⁴⁸. On peut renvoyer notamment à l'épigramme en l'honneur du hiéronmémon Daochos de Pharsale érigée à Delphes⁴⁹, où on lit οὐ βίαι ἀλλὰ νόμωι ἑπτά καὶ εἴκοσι ἔτη, πολλῆι δὲ καὶ ἀγλαοκάρπωι εἰρήνηι πλουτῶι τε ἔβρυε Θεσσαλία.

La signature du poète, à la suite des vers, dans la première comme dans la deuxième épigramme, se compose d'un génitif indiquant la propriété intellectuelle d'un objet mentionné par son nom spécifique, ἐλεγείων⁵⁰, mot qui, ici, renvoie à un véritable distique élégiaque gravé sur la pierre⁵¹. Le nom Ἀφρονήτος n'est

47. Cf. *CEG* 533, v. 2, 690, v. 5, 875, v. 4, 888, v. 29, 37.

48. C'est un thème assez récurrent dans les sources anciennes sur l'histoire de la Thessalie, voir Pind., *P. X.*, 70, à propos des Aleuades à l'époque d'Aleuas fils de Thorax., et Xen., *Hell.* VI, 4, 28, à propos de Jason. Cf. B. HELLY, *L'État thessalien*, Lyon (1995), p. 113.

49. *FD III* 4 460, Delphes, 336/337 - 333-332 av. J.-C. = *CEG* 795, V, v. 14-17.

50. Pour d'autres signatures où le génitif est suivi par la désignation du poème on signale en Thessalie l'épigramme d'Artémidoros (Ἀρτεμιδώρου ἔπη, voir note 3) et celle d'Apollonios de Larissa où le mot est ἐπίγραμμα (voir le n°4 dans cet article); le terme ἐλεγείων à l'intérieur d'une signature de poète intégrée dans les vers se retrouve dans les premières attestations de signature poétique *CEG* 888, 18-19 (signature du poète Symmachos de Pellana, Xanthos, 390-380 av. J.-C.), *CEG* 889, 8 (où il s'agit d'une forme presque entièrement reconstituée, δῶρ' ἐποίησε ἐλ[εγῆια] ou ἐλ[εγῆιων]), *CEG* 819, 6 et 13 (signature de Ion de Samos, Delphes, 350 av. J.-C.); il apparaît aussi dans *CEG* 700 (Cnidos, iv^e s. av. J.-C.) où cependant la signature n'est pas certaine.

51. Dans une épigramme, ἐλεγείων au singulier ne désigne pas forcément une composition en distiques élégiaques car le mot peut être tout simplement utilisé comme synonyme d'ἐπίγραμμα (cf. M. WEST, *Studies in Greek Elegy and Iambus*, Berlin [1974], p. 3-5; voir aussi M. PUELMA, «Epigramma: osservazioni sulla storia di un termine greco-latino», *Maia* 49 [1997], p. 190). Lorsqu'il est au pluriel, ce mot prend un sens plus général de poème en vers, cf. les ἐλεγῆια de Symmachos de Pellana (cf. *CEG* 888, 19, *cit.* note préc.), un long texte composé de dix-sept hexamètres suivis par un distique élégiaque qui constitue la signature du poète, voir A. PETROVIC, «Epigrammatic contests, *poeti vaganti* and local history», in R. HUNTER et I. RUTHERFORD (éds), *Wandering Poets in Ancient Greek Culture*, Cambridge (2009), p. 203; *idem*, «Inscribed Epigram», in P. BING et J.S. BRUSS (éds.), *Brill's Companion to Hellenistic Epigram*, Leyde-Boston (2007), p. 55.

suivi ni par l'ethnique ni par le patronyme. Comme il s'agit d'un anthroponyme assez répandu en Thessalie⁵², il est très probable que ce poète soit thessalien.

Il reste à établir si les deux inscriptions signées par Aphthonétos peuvent être mises en relation. Cela serait possible évidemment si on les suppose exposées dans un même site à la suite d'un événement de grande résonance qui donna lieu à une série de dédicaces métriques, honorifiques et votives, dont nous aurions deux exemplaires signés par le même poète.

En revanche, le nom du poète peut être le seul lien entre les deux textes. Il s'agissait donc d'un poète thessalien prêtant ses services à la ville de Larissa, ou d'un poète actif dans la région, pour ce qu'on en sait actuellement, à Larissa et à Phalanna. Ces dédicaces ont été assez soigneusement gravées pour accompagner des statues exposées dans l'espace sacré de la divinité poliade, en l'honneur de citoyens qui ont contribué à la libération et à la protection de la patrie. Mais quel serait le rapport entre la construction d'une enceinte, ou de remparts, et cet état de servitude sans loi qu'Ainéas aurait bloqué par des actes conformes à la loi ? Ce qui nous manque vraiment pour essayer de formuler des hypothèses acceptables et consistantes est un élément de datation autre que l'écriture, et la certitude, que nous n'avons pas pour l'instant, que la dédicace des *phylakes* vient de Larissa. La forme des caractères nous amène au III^e av. J.-C., et plutôt dans la première moitié du siècle, mais on n'ira pas plus loin, car les sources relatives à l'histoire de la Thessalie dans la première moitié du III^e s. ne sont pas aussi riches qu'on le souhaiterait.

Il est probable que les deux inscriptions ne sont pas à lier directement l'une à l'autre : la qualité du marbre est différente ainsi que la main du graveur. On y verra tout simplement deux éléments distincts d'un paysage épigraphique : deux pièces d'un ensemble d'écrits hétérogènes placées dans le *τέμενος* d'Athéna Polias, une à Larissa et l'autre à Phalanna, ou toutes les deux à Larissa.

3. Épigramme votive à Apollon Kerdôios signée par Hérakleidès de Tralles

Lieu de trouvaille : inconnu.

Lieu de conservation : Larissa, dépôt archéologique, inv. 127.

Cité d'attribution : Larissa.

Plinthe de marbre blanc, lit supérieur poli, côté simplement dégrossi. Bandeau en retrait en bas, h. 5 et ép. 1,5, anathyrose de deux côtés.

L'inscription, autrefois assez bien conservée pour que Kern ait pu la lire sans difficulté, est à présent assez dégradée. Toutefois, la photo ci-dessous, prise dans de mauvaises conditions d'éclairage, ne rend pas justice au texte que nous avons pu déchiffrer et lire sur l'estampage.

Dim. : h. 28 ; l. 63, 50 ; ép. 38. Lettres : les caractères grandissent légèrement et de façon progressive : 1-1,5 (ll. 1-4, épigramme) ; 1,8 (signature du poète) ; 2 (signature du sculpteur).
Int. : 1. L'écriture n'est pas uniforme : toutes les lettres ont des *apices*, A est à barre brisée, Π

52. Sur la fréquence du nom Aphthonétos voir BOUVIER, *art. cité*, p.258 et note 10, et *LGPN IIIB s.v.* Ἀφθόνειτος, Ἀφθόνητος.

a la deuxième haste plus courte, Σ est à barres horizontales divergentes, les barres obliques forment avec elles des angles irréguliers. Chaque vers correspond à une ligne, l'alignement de l'épigramme est à gauche, la signature du poète est centrée par rapport aux vers de l'épigramme.

Archives GHW 2291. Estampage: TH03393. Photographie (Fig. 3).



Fig. 3 – Épigramme signée par Héraclidès de Tralles.

Datation : d'après la forme des caractères on est amené à dater l'inscription du II^e s. av. J.-C. comme Wilhelm et non pas du III^e s. av. J.-C. comme Kern.

Bibliographie : ed. H.G.LOLLING, *AthMitt.* 8 (1883), p.23, n°1; E.LOEWY, *Inscr. griechische Bildhauer*, 278; KERN, *IG IX 2*, 637 et *Addenda*, p.XV (Th.D.AXENIDIS, *ouvr. cité*, vol. II [1949], p.168-169, avec trad. en grec moderne; M. HEINZ, *Thessalische Votivstelen* [Elektronische Ressource⁵³], Ruhr Universität Bochum, Diss. [1998], Katalog, A44, p.403, avec trad. en allemand; M.MULLER-DUFEU, *La sculpture grecque. Sources littéraires et épigraphiques*, Paris [2002], n° 2330⁵⁴).

Cf. U. von WILAMOWITZ, *Lectiones Epigraphicae* 15; pour la datation, A.WILHELM, «Simonideische Gedichte», *Öst. Jahresh.* 2 (1899), 239, note 48 (= *Kleine Schriften* II 1: *Abhandlungen und Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde* I, p.15-38); A. MOUSTAKA, *Kulte und Mythen auf thessalischen Münzen*, Würzburg (1983), p.146.

Οὐχ ἄμῖν πλούτοιο τόσα χάρις, ὅσσον ὁ σύμπας
αἰὼν ἀμετέραν εἴσεται εὐσέβιαν,
ἄϊ τὸ χαρεῖς ὀσίως, Κερδῶιε, Δαμοκρατείων

53. < <http://www-brs.ub.ruhr-uni-bochum.de/metahtml/HSS/Diss/HeinzMargarete/diss.pdf> >.

54. La transcription du texte de *IG IX 2*, 637 dans M. MULLER-DUFEU présente plusieurs erreurs : à la ligne 5, elle n'a pas reconnu la signature d'Héraclidès, aux lignes 3-5 Simias et Eukratidas ne sont pas les fils d'Héraclidès, mais de Damokrateis, qui dans la version de MULLER-DUFEU semble avoir disparu. L'interprétation des deux premiers vers «la richesse n'a pas pour nous autant de grâce que notre piété que redira toute l'éternité» est également fausse.

- 4 ἄνθημα Σιμιέω δέξο καὶ Εὐκρατίδα.
 Ἡρακλείδου Τραλλιανοῦ
 vacat
 Σωσιμένης Σωσιμένους
 ἐποίησεν

Notes critiques

L. 2 εἴσεται, à partir de ἴζω (*LSJ*, set up and dedicate temple and statues in honour of gods), assez fréquemment employé dans le langage de la poésie épigraphique en lien étroit avec le monument (cf. *GVI* 40.4; *GVI* 431.3; *GVI* 751.5; *GVI* 1860.3).

L. 3 ἄ dat. rel. fem. sing. d'après Kern; αἰ dor. pour εἰ, d'après Lolling. Le datif est demandé par la construction du verbe qui serait au participe si on fait confiance à la lecture de Kern (χαρεῖς). Pour justifier la conjonction hypothétique, Lolling propose χαρ[ῆ]ς. Il n'est pas possible, dans l'état présent de conservation de la pierre, de confirmer l'une ou l'autre des deux lectures. En tout cas Kern semble avoir vu quelques lettres de plus que Lolling, on tiendra donc pour bonne sa version du texte, qu'on présente ici sans variations.

Nous ne serons pas gratifiés de richesse dans la même mesure que l'éternité de cette dédicace témoignera de notre piété. En te réjouissant de cette dévotion comme il est juste selon la loi divine accepte, Kerdōios, l'offrande votive des fils de Damokrateis, Simias et Eukratidas.

[Vers] d'Hérakleïdès de Tralles.

Sosiménès fils de Sosiménès a fait [la sculpture].

L'épigramme a été commandée par Simias et Eukratidas, les deux fils de Damokrateis, au poète Hérakleïdès de Tralles, un étranger qui exerçait son activité à Larissa en permanence ou pour une occasion quelconque.

L'écriture, comme nous l'avons indiqué dans le lemme, est du II^e s. D'autre part, l'usage de l'ethnique Τραλλιανός suggère que le texte a été gravé quand les habitants de Tralles se désignaient par l'ethnique Τραλλιανοί, donc après la période où la cité s'appelait *Seleukeia*⁵⁵. Nous pouvons donc placer l'épigramme de Larissa autour du milieu du II^e av. J.-C. : la deuxième moitié du siècle représente en effet un moment d'ouverture de cette cité vers les poètes et les hommes de lettres étrangers, comme on peut le constater par un certain nombre de décrets⁵⁶.

55. Σελευκεύς est l'ethnique assumé par les habitants entre 260 et 188, cf. Ph. GAUTHIER, G. ROUGEMONT, *Bull. ép.* (1990), 22, même si l'on croit possible une reprise de l'ancien nom de la ville vers la seconde moitié du III^e s., cf. Ph. GAUTHIER, *Bull. ép.* (1989), 255.

Durant l'époque romaine les ethniques Καισαρεύς, Καισαρεύς Τραλλιανός sont attestés à côté et non en substitution de Τραλλιανός. Voir W. RUGE, *RE* VI A.2 (1937), col. 2093-2128, s.v. Tralleis.

56. Le décret pour Bombos d'Alexandrie : voir B. HELLY, «Décret de Larissa pour Bombos, fils d'Alkaios, et pour Leukios, fils de Nikasias, citoyens d'Alexandrie de Troade», *Chiron* 36 (2006), p. 179-203, le décret pour le philosophe athénien

Deux distiques élégiaques ont été gravés sur la plinthe qui soutenait les sculptures réalisées par l'artiste Sosiménès fils de Sosiménès consacrées par les deux frères à Apollon Kerdōios⁵⁷. Il s'agissait d'une statue de la divinité, comme le constatait déjà Giannopoulos dans l'inventaire du musée de Larissa⁵⁸. La place du lit supérieur ne semble pas suffisante pour des statues reproduisant les deux dédicataires, des personnages inconnus par ailleurs dans la documentation épigraphique de Larissa, mais membres d'une famille riche et importante, comme le déclare le contenu même de la dédicace faite dans le sanctuaire choisi par les Larisséens pour exposer les archives de la cité et situé probablement dans la zone de l'ἐλευθέρα ἀγορά⁵⁹. Deux autres dédicaces à Apollon Kerdōios ont été retrouvées en Thessalie : elles sont gravées sur des bases, on peut les attribuer à la cité de Larissa et elles datent de l'époque hellénistique⁶⁰. La langue de ces deux textes est, elle, dialectale (voir les formes ἄπλουσι, ὄνθεικε et l'emploi régulier de l'adjectif patronymique). Dans notre texte, le seul élément de langue thessalienne qu'on peut très bien reconnaître est l'adjectif patronymique Δαμοκρατείων, qui est conforme à l'usage dialectal lorsqu'il est question de deux frères et qui répond aussi aux exigences métriques. Ces trois dédicaces constituent un exemple manifeste de la coexistence de dédicaces en prose rédigées en dialecte et issues du parler local, et d'inscriptions métriques dans lesquelles les auteurs aiment jouer avec les conventions et les nuances dialectales artificielles de la langue poétique⁶¹.

Alexandros, cf. A.TZIAFALIAS, B.HELLY, « Décrets inédits de Larissa », *BCH* 131 (2007), p.421-474, et les décret cités dans la note 82.

57. Sur le temple de cette divinité à Larissa, voir Th.D.AXENIDIS, *Η Πελασγίς Λάρισα*, cit. vol II, p.166-170. Axenidis explique l'épiclèse comme caractérisation d'un culte pour une divinité garante de prospérité, notamment d'une richesse agricole qui venait de l'exploitation des plaines de Pelasgiotide.
58. Giannopoulos affirme que la statue était celle d'Hermès, une erreur d'interprétation résultant du fait que l'épithète Kerdōios est attribuée à cette divinité dans Ésope, 90.3.7 et dans d'autres auteurs du 1^{er} et 11^e après J.-C., voir J.-Cl. DECOURT, « Les cultes thessaliens dans l'*Alexandra* de Lykophron », in Chr.CUSSET et É.PRIoux (éds.), *Lycophron éclats d'obscurité*, Saint-Étienne (2009), p.388, note 47.
59. Voir à ce sujet A.TZIAFALIAS, « Δεκαπέντε χρόνια ανασκαφών στην αρχαία Λάρισα », in *La Thessalie. Quinze années de recherches archéologiques*, Athènes (1994), p.169, et M.HEINZ, *Thessalische Votivstelen* (1998), Commentaire, p.53.
60. Cf. M.HEINZ, *Thessalische Votivstelen* (1998), Katalog A 46 (GHW 4424) = A.M.WOODWARD, *Liverpool Annals* III (1910), p.154-155, n°6, et *Id.*, *JHS* 33 (1913), p.329, correction à la lecture de la ligne 1 en Κερδοίου [Wace], et M. HEINZ, Katalog A 45 (GHW 4194) = *IG IX 2*, 1234 (Phalanna, 1^{er} av. J.-C.), mais avec une bonne probabilité que cette pierre fasse partie des matériaux de remploi pris sur le site de Larissa.
61. À ce sujet on renverra, notamment pour la Thessalie, à l'ouvrage de K.MICKEY, *Studies in the Greek Dialects and the Language of Greek Verse Inscriptions*, Oxford (1981).

L'intérêt du premier distique, qui joue sur la corrélation entre la χάρις accordée par Apollon et l'εὐσέβεια envers la divinité, repose justement sur le fait que la χάρις en question est celle de la richesse et que la divinité concernée par l'offrande est Apollon Kerdōios. Le poète joue évidemment sur une étymologie du terme κερδῶος (voir l'association πλούτοιο - Κερδῶιε) qui, à son époque, peut apparaître comme un fait acquis alors que chez les philologues modernes elle est objet de discussion (voir Decourt, *cit. infra* note 62). Chez les auteurs anciens l'épithète Kerdōios, a été souvent rapproché du mot κέρδος et il a été généralement lié à Hermès. Il n'est attribué à Apollon que dans Lyc., *Alexandra*, 207-208⁶².

On aurait ici la seule attestation de la forme en -ης du nom Σιμίας d'après *LGPN* III B. Le génitif ionien-épique en -εω a été choisi pour convenir à la métrique, mais il n'est pas nécessaire de supposer une forme Σιμίης, qui serait unique en Thessalie, à partir de cette seule occurrence dans une inscription en vers. On peut bien penser que la forme du nom du fils de Damokrateis était celle qui est usuelle en Thessalie, Σιμίας. L'épigramme d'Hérakleidès se situe dans la pleine convention de la langue poétique. Il ne faut pas voir les formes pronominales et possessives en *alpha* (ἄμῃν, ἀμετέρων, ἄϊ), ainsi que le pronom personnel τύ, comme des éléments dialectaux, mais plutôt comme des dorismes épiques-poétiques.

L'épigramme d'Hérakleidès de Tralles se signale en particulier comme un bel exemple du rapprochement de la signature du poète avec celle du sculpteur.

Dans le corpus des inscriptions de Délos une épigramme en l'honneur de Philétairos de Pergame⁶³, gravée avant sa mort (voir CHAMOUX, *cit.* p.499) sur une grande base qui supportait vraisemblablement une série de statues, se développe exactement autour du thème de la collaboration entre un chanteur inspiré et un artiste habile et réputé en vue de la construction d'un monument qui chantera éternellement la gloire du vainqueur.

62. Voir J.-Cl. DECOURT, «Les cultes thessaliens dans l'*Alexandra* de Lykophron» (2009), p.388-391; on y trouvera la liste complète des attestations épigraphiques d'Apollon Kerdōios en Thessalie et hors de cette région. En suivant la ligne tracée par Lykophron d'un rapprochement entre la divinité thessalienne et celle de Delphes, l'auteur avance l'hypothèse d'un lien entre l'épiclèse Kerdōios et le mot κερδῶ par lequel on qualifie le renard, voir p.391, note 58 (cf. Babrius, *Fables* 77.2: ἄλωπιξ κέρδῶη).

63. *IG* XI 4 1105 (= F. DURRBACH, *Choix d'inscriptions de Délos*, n°31) dédicace faite par un certain Sosikratès pour célébrer la victoire de Philétairos sur les Galates remportée vers le 275-274 av. J.-C. Voir les contributions les plus récentes: Fr.CHAMOUX, «Pergame et le Galates», *REG* 101 (1988), p.498-499 (avec trad. fr.); S.BARBANTANI, Φάτις νικηφόρος. *Frammenti di elegia encomiastica nell'età delle Guerre Galatiche*, *Supplementum Hellenisticum* 958, 959, Milan (2001), p.86-88, 156 et 214 (avec bibliographie), et P.BING, J.S.BRUSS, *Brill's Companion to Hellenistic Epigram*, Leyde (2007), p.9-11 (avec commentaire sur l'expression μνήμα καὶ ἔσσομένοισιν ἀοίδιμον).

- ὦ μάκαρ ὦ Φιλέταιρε, σὺ καὶ θείοισιν ἀοιδοῖς
 καὶ πλάσθησιν, ἄναξ, εὐπαλάμοισι μέλεις·
 οἶ τὸ σὸν ἔξενέπουσι μέγα κράτος, οἱ μὲν ἐν ὕμνοισι,
 4 οἱ δὲ χερῶν τέχνας δεικνύμενοι σφετέρων,
 ὥς ποτε δυσπολέμοις Γαλάταις θεὸν Ἄρεα μείζας
 ἦλασας οἰκείων πολλὸν ὑπερθεν ὄρων·
 ὧν ἔνεκεν τάδε σοι Νικηράτου ἔκκριτα ἔργα
 8 Σωσικράτης Δήλῳ θῆκεν ἐν ἀμφιρῦτῃ,
 μνήμα καὶ ἔσσομένοισιν ἀοίδιμον· οὐδέ κεν αὐτὸς
 Ἥφαιστος τέχνην τῶν γε ὀνόσαιτ' ἐσιδῶν.

Le nom du sculpteur, Nikératos (le même artiste d'origine athénienne signe une autre base statuaire retrouvée à Délos, cf. Durrbach n° 32, et MARCADÉ, *Recueil* II, 82), est clairement mentionné au vers 7. Même si aucune certitude n'est possible, on se demande si on ne pourrait pas voir dans les deux vers qui suivent une signature-dédicace du poète, et reconnaître Sosikrates comme celui qui a dirigé les travaux d'érection du monument, mais aussi comme le poète qui a écrit l'épigramme. L'emplacement structural et poétique très soigné du texte nous mène dans cette direction. Le poème commence par l'apostrophe au personnage honoré, Philétaïros, et se termine par la mention d'un dieu, Héphaïstos, qui fait évidemment écho à l'apostrophe initiale. Dans le cadre ainsi délimité par ces deux entités les vers se déroulent en une chaîne d'oppositions binaires entre poètes et sculpteurs, art poétique et art plastique, qu'on percevrait comme bizarrement rompue et incomplète au vv. 7-8, si l'indication du nom du sculpteur ne faisait pas la paire avec le nom du poète.

Dans l'inscription de Larissa la signature poétique suit immédiatement au-dessous de l'épigramme, elle est au génitif, accompagnée par l'ethnique. L'ethnique est un élément d'identification qui désigne le poète comme professionnel dans un contexte international. En tenant compte du cas d'Apollonios de Larissa (voir le document suivant), on voit bien que le choix de s'identifier par l'ethnique n'est pas forcément lié au fait que le poète est actif dans sa patrie ou ailleurs. Le nom de la cité d'origine fait partie intégrante des signatures d'artistes, à savoir le nom choisi pour se faire reconnaître.

Ce rapprochement poète-sculpteur se retrouve aussi dans *IG IX 1, 131* (= M. MULLER-DUFEU, *La sculpture grecque* (2002), n° 2466, Phokis, Elateia, 300-250 av. J.-C.). Ici la signature du poète Eukléidès, qui était un professionnel bien connu d'après ce qu'on comprend à partir du texte, est insérée dans le poème en forme de distique, comme cela se trouve pour la signature de Symmachos de Pellana (cf. *CEG* 888, 18-19), et elle est suivie par la signature du sculpteur en prose. Le poète fait grand étalage d'érudition par la citation très subtile, mais très

claire, d'un passage des *Syracusaines* de Théocrite⁶⁴. Son jeu porte justement sur les signatures. En effet les signatures de l'épigrammatiste et du sculpteur sont à voir, d'une certaine façon, comme une réponse à l'expression immédiate et naïve d'étonnement qui sort de la bouche de Praxinoa quand elle voit les tapisseries du palais d'Alexandrie. Alors que dans le contexte littéraire les femmes ne peuvent que manifester leur admiration pour les artisans qui ont réalisé cet ouvrage collectif avec une précision remarquable, à Élatée le passant-lecteur, face aux exploits de l'art de Xénocrate chantés par Eukléidès, pourra satisfaire sa curiosité et lire les noms des artistes gravés sur la pierre.

[π]ότνι' Ἀθαναία, τόδε [δέξαι ἀμεμφές ἄγαλμα],
 τὸ πρέπον ἐν χαλκῶι σ[τῆσε]ν, [-----]
 ἔξ ὀσίων ἔργων ἀκροθίν[ιον -----]
 4 πολλάκι καλλιτέχνωι φωτὶ [-----]
 τῶι σφε καὶ Εὐκλείδης Μούσα[ις φίλος, ἰ]ερ[ὸς] ἀνήρ]
 κοσμεῖ ἀειμνήστοις εὐλογίας ἔπεσιν.

Ξενοκράτης Ἐργοφίλο[υ]
 ἐπόησε.

Trad. des lignes 5-8: ... pour lui, Eukleidès à son tour, homme saint, chéri des Muses, a orné ces œuvres par les mots inoubliables de l'éloge.
 Xénokratès fils d'Ergophilos a fait [la sculpture].

Enfin, la dédicace de Larissa représente dans son ensemble une explicitation très claire de la répartition des fonctions dans le processus de réalisation d'une inscription métrique. À l'origine, et donc au premier plan, apparaissent les deux commanditaires, des personnalités de la société civile larisséenne dotés des moyens financiers nécessaires pour confier la réalisation de leur don votif à deux

64. Theocr. XV, 80: πότνι' Ἀθαναία, ποῖαί σφ' ἐπόνασαν ἔριθοι, | ποῖοι ζωογράφοι τὰκριβέα γράμματ' ἔγραψαν; *Vénérable Athéna, quelles ouvrières les ont exécutées? Quels artistes ont dessiné exactement ces figures?* (tr. Ph.-E. LEGRAND, *Bucoliques grecs*, tome 1, Paris [1946], p. 124). Il faut rappeler que Théocrite était lui aussi auteur d'épigrammes (voir à ce sujet la monographie de L. ROSSI, *The Epigrams ascribed to Theocritus*, Louvain [2001]). En outre, si la datation de IG IX 1, 131 est celle proposée sur la base de l'écriture par P. PARIS, «Inscriptions du temple d'Athèna Cranaïa», *BCH* 11 (1887), p. 344, n° 14, DITTENBERGER, *IG*, et LOEWY, *Inscr. griechische Bildhauer*, p. 338, n° 135, c'est-à-dire la première moitié du III^e s. av. J.-C., on aurait ici la citation d'un ouvrage pratiquement contemporain, qui venait d'être mis en circulation au moment même où ont été actifs Xénocrate (pour cet artiste et théoricien de l'art, voir LOEWY, *Inscr. griechische Bildhauer*; A. RUMPF, *RE* IXa 2 [1967], col. 1531, s.v. *Xenocrates*; P. MORENO, *EAA* 7, 1234, s.v. *Xenocrates*; J. OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der bildenden Künste*, Leipzig [1868], 1525-1528) et Eukleidès.

professionnels réputés, un poète étranger et un sculpteur local qui n'ont pas hésité à marquer par une signature leur ouvrage.

Quant à l'identification du poète, nous ne possédons pas d'autres attestations littéraires ou épigraphiques d'un Hérakleidès auteur d'épigrammes et originaire de Tralles. Seul Diogène Laërce (cf. Diog. Laërt. V 94) cite sans ethnique, en douzième position dans une liste de treize personnages portant le nom Hérakleidès, un ἐπιγραμμάτων ποιητής λιγυρός. Dans l'*Anthologie* deux épigrammes sont attribuées à un poète qui s'appelait Hérakleidès : AP VII 281 (Ἡρακλείδου, sans ethnique) et AP VII 392 (Ἡρακλείδου Σινωπέως, cf. M.G.ALBIANI, *Der Neue Pauly* V [1998], 377, n. 24).

4. Dédicace d'Alexandros fils de Kleitomachos signée par Apollonios de Larissa

Lieu de trouvaille : Larissa, dans la fouille de la rue Erythrou Stavrou.

Lieu de conservation : Larissa, dépôt archéologique de l'acropole (inv. 2003/24).

Cité d'attribution : Larissa.

Base de marbre blanc (Kastrion). À l'origine le bloc appartenait à un cours d'orthostates, ce qui explique la présence de deux trous de crampon au lit supérieur (dimensions : 6 x 4 x 3,5). Dans un second temps le bloc isolé, dont les quatre faces verticales sont polies, a servi pour la gravure de l'épigramme sur un des petits côtés. Il devait être surmonté d'un couronnement posé sans liaisonnement sur le lit d'attente. La pierre a été recreusée sur le côté droit pour servir d'abreuvoir.

Dim. : h. 74,5 ; l. 56,5 ; ép. 115. Lettres : 1 cm ; Int. : 0,8.

Disposition métrique de l'épigramme (à chaque ligne correspond un vers), alignement à gauche des hexamètres avec très probablement une *indentation* du pentamètre d'à peu près deux lettres ; la signature commence à 6 cm du bord et elle est décalée vers le bas après un *vacat* de deux lignes. L'écriture est assez soignée, mais parfois irrégulièrement espacée, les lettres carrées ont des *apices*.

Archives : GHW 6117. Estampage : TH03095 et TH03446. Photographie (Fig.4).

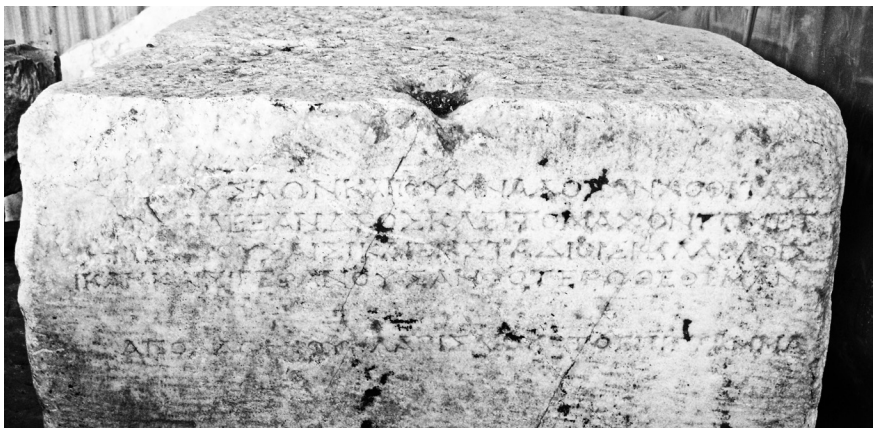


Fig. 4 – Épigramme signée par Apollonios de Larissa.

Datation : la typologie des caractères recouvre une période assez vaste qu'on peut faire partir de la fin du I^{er} s. av. J.-C. (cf. n° 3 = *IG IX 2*, 637). Le rapprochement avec un personnage nommé dans *IG IX 2*, 527, datable de la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C., nous ferait descendre jusqu'à cette époque (voir commentaire).

Bibliographie : inédit.

[9-10]ΟΥΣΑΩΝΚΑΙΓΥΜΝΑΔΟΣΑΝΧΟΘΙΤΑΔΕ
 [6-7]ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΚΛΕΙΤΟΜΑΧΟΝΓΕΝΕΤ[1-2]
 [9-10]ΟΥΣΑΙΣΙΚΑΙΕΝΣΤΑΔΙΟΙΣΙΦΙΛΑΘΛΟΙΣ
 ΝΙΚΑΝΚΑΙΣΤΕΦΑΝΟΥΣΑΝΦΟΤΕΡΩΘΕΘΕΜΑΝ
 ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΛΑΡΙΣΑΙΟΥΤΟΕΠΙΓΡΑΜΜΑ

[– = – M]ουσάων καὶ γυμνάδος ἀνχόθι τάδε

[– ~] Ἀλέξανδρος · Κλειτόμαχον γενέτ[αν]

[– = – M]ούσαισι καὶ ἐν σταδίοισι φιλάθλοις

4 γίκαν καὶ στεφάνους ἀνφοτερῶθ' ἐθέμαν.

Ἀπολλώνιου Λαρισαίου τὸ ἐπίγραμμα

Notes critiques

L. 1. Au début, lacune d'environ neuf ou dix lettres, soit trois ou quatre syllabes.

L. 2. Lacune d'environ six lettres soit de deux syllabes ; à la fin de la ligne la syntaxe, ainsi qu'un éventuel rapprochement prosopographique (voir commentaire), nous amènent à la solution γενέτ[αν], on ne voit pas actuellement la place pour deux lettres, mais les arêtes du bloc sont très abimées. Nous restituons le mot avec α, vu la couleur dorienne des vers qui à cette époque n'est pas sûrement à interpréter comme un trait dialectal, mais comme un fait de style poétique.

L. 3. Après une lacune d'environ six lettres (soit deux ou trois syllabes) on aperçoit les traces d'un apex suivies de la barre inférieure d'une lettre carrée (sigma ou epsilon), suivie d'une lacune de *ca* deux lettres.

L. 4. γίκαν est un accusatif dorien, il pourrait aussi être une forme contractée poétique sans augmentation de l'imparfait de νικάω à la première personne du singulier, dans ce cas à lire νικάν (voir commentaire) ; ἀνφοτερῶθ' : lire ἀνφοτερῶθι plutôt qu'ἀνφοτερῶθε.

Le bloc est très grand et profond (115 cm), on ne voit pas les trous d'emplacement de la statue, puisque la base supportait un couronnement qui a disparu. Vue sa forme, elle pouvait porter la statue d'un athlète en position frontale avec une jambe avancée par rapport à l'autre ; il se peut aussi qu'elle comportait un groupe statuaire et cela expliquerait le pluriel du démonstratif τάδε.

Il est possible de comparer cette pierre avec une autre base retrouvée à Larissa, ensuite retaillée pour en faire une colonne, qui se développait elle aussi en profondeur (91 cm) et qui porte deux inscriptions pour des athlètes gravées sur les petits côtés : une épigramme (*IG IX 2*, 614a = Ebert, *GE*, n° 77), à la suite de laquelle on lit la signature du sculpteur (Εὔπορος Ζωπύρου ἐπόησεν), et une inscription en prose d'époque postérieure (*IG IX 2*, 614b).

Malgré la perte de quelques lettres dans la partie gauche, le sens général de notre texte est assez compréhensible. On y trouve la plupart des thèmes canoniques

des dédicaces agonistiques en vers : la consécration de la statue par la formule de dédicace, la mention du père et la référence aux victoires. Ce qui par contre fait la spécificité de ces distiques est une structure binaire qui se déploie à tout niveau, énonciation, conception des vers, syntaxe et lexique, l'intention du poète étant de souligner le parcours double du dédicant, Alexandros, vainqueur à la fois aux compétitions gymniques et poétiques⁶⁵.

Ayant glorifié son père, lui aussi peut-être un champion des stades et/ou un poète, pour célébrer ses propres triomphes et ainsi laisser une trace impérissable de ses victoires, il avait fait élever un monument auprès du gymnase et des « Muses » (Μουσάων καὶ γυμνάδος ἀνχόθι)⁶⁶. Par cette dernière expression le poète semble faire référence à une représentation sculptée des Muses, des statues sur un autel, voire d'un sanctuaire, situés près de l'un des deux gymnases de la cité. Pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de trancher sur la nature de ce lieu de culte ou sur sa localisation exacte dans la ville ancienne, mais en croisant les quelques éléments actuellement à notre disposition, on espère pouvoir bientôt acquérir une connaissance plus précise à propos des « Muses de Larissa ». En Thessalie le culte des Muses n'est pas attesté par une riche documentation épigraphique⁶⁷. Toutefois, récemment nous avons eu la chance de retrouver une stèle votive brisée en haut ornée en bas par un relief représentant les neuf Muses, qui porte gravée au-dessus du relief une épigramme, dont cinq lignes sont conservées. Elle est écrite en beaux caractères très soignés datables des IV^e/III^e s. av. J.-C. Il s'agit d'un monument qui présente des éléments d'intérêt nombreux, sur lequel nous souhaitons revenir dans un prochain article pour le rapprocher justement de cette épigramme où, pour la première fois, on désigne les Muses comme divinités et comme un endroit de la cité reconnaissable par un lecteur ancien.

Concernant le gymnase, entre le III^e et le II^e s., son activité à Larissa nous est confirmée par une liste de contributions pour des restaurations, auxquelles se sont

65. C'est le cas en Thessalie de Philôn le Jeune, fils du tague Philôn fils de Philôn qui, à l'époque augustéenne, a remporté la victoire et dans la *catalogé palaia* et *nea* et au pancrace des enfants (cf. *IG IX 2*, 531, l. 12, 30-31, 46-47). Hors de la région thessalienne nous avons quelques autres exemples de succès remportés dans deux domaines : l'un est assez connu, c'est l'inscription de Tégée de 190-170 av. J.-C. en l'honneur d'un acteur-pugiliste retrouvée près du théâtre de la ville (ed. V. BÉRARD, *BCH* 17 (1893), p. 14, voir en dernier B. LE GUEN, « Le palmarès de l'acteur-athlète : retour sur *Syll.* 1080 (Tégée) », *ZPE* 160 (2007), p. 96-107, l'autre vient de Tanagra (*IG VII*, 530, ca 250 av. J.-C.), c'est l'épigramme pour Phorystas, à la fois héraut et champion dans la course.

66. Voir *IG VII*, 1855, épigramme dédicatoire pour un proconsul d'Achaïe, où on lit : Θεσπιάδης τε καὶ Εὐστέφιος Μουσῶν παρὰ ναὸν] στήσαν, Περμηρσοῖο πέλας ζαθέου [ποταμοῖο].

67. À Larissa, cf. *CEG* 797 = *IG IX 2*, 584, dédicace aux Muses faite par le choreute Eurydamas, IV^e/III^e av. J.-C. ; dans la région, cf. *IG IX 2*, 492 (Phayttos, date ?) avec le simple mot Μούσαις.

associés le roi Philippe V et son fils Persée⁶⁸. Un peu plus tard dans la deuxième moitié du II^e s., on a construit un second gymnase, ce qui a conduit à doubler le nombre des gymnasiarques, qui sont passés de deux à quatre⁶⁹.

Mais venons au texte et essayons d'en tirer le meilleur parti possible, sans oublier que nous sommes confrontés à des vers partiellement incomplets qui admettraient des solutions multiples.

Voici notre proposition de reconstitution suivie d'un commentaire justifiant certaines hypothèses :

[ἐνθάδε τῶν Μ]ουσᾶων καὶ γυμνάδος ἀνχόθι τάδε
 [στῆσεν] Ἀλέξανδρος · Κλειτόμαχον γενέτ[αν]
 [εὐκλείσας, Μ]ούσαισι καὶ ἐν σταδίοισι φιλάθλοις
 4 γίκαν καὶ στεφάνους ἀνφοτερῶθ' ἐθέμαν.
 Ἀπολλώνιου Λαρισαίου τὸ ἐπίγραμμα

Ici, près des Muses et du gymnase, Alexandros a dédié les statues que voici. Ayant glorifié Kleitomachos, mon père, aux Muses comme dans les stades qui aiment les compétitions, chez les unes et dans les autres, j'ai posé une victoire et des couronnes.

Épigramme d'Apollonios de Larissa.

L'épigramme peut idéalement être divisée en deux parties : d'abord la formule de dédicace des statues, complétée par une précision sur l'emplacement du monument ; ensuite, par un changement d'énonciation net correspondant à la césure du pentamètre, Alexandros prend la parole pour déclarer ses succès et marquer la nature de ses offrandes.

Le changement d'énonciation n'est pas rare dans la poésie épigraphique : parmi les inscriptions métriques agonistiques, le parallèle le meilleur nous semble être offert par l'épigramme du héraut béotien Phorystas (*IG VII*, 530, voir note 65) où on lit d'abord un distique de dédicace à la troisième personne, puis un distique à la première personne suivi par la signature de l'artiste. À Larissa un autre exemple de discours direct du vainqueur vient de l'épigramme *IG IX 2*, 614a (I^{er} s. apr. J.-C.), gravée sur une base à laquelle nous avons fait référence à propos de la similarité des supports.

68. Chr. HABICHT, «Makedonen in Larissa», *Chiron* 13 (1983), p.21-32 date ce document des années 192-186 av. J.-C. Voir aussi L. MIGEOTTE, *Les Souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève (1992), n° 33, et H. KRAMOLISCH, *ZPE* 9 (1972), p.31-33.

69. Pour les deux gymnases de Larissa voir B. HELLY, «Décret de Larissa pour Bombos, fils d'Alkaios, et pour Leukios, fils de Nikasias, citoyens d'Alexandrie de Troade», *Chiron* 36 (2006), p.171-203, cf. en particulier l'inscription à la page 190 datée de la fin du II^e av. J.-C. (A. TZIAFALIAS, *Thess. Him.* 7 [1984], p.220-221, *SEG* 36 [1985], 598) où l'usage d'un démonstratif ἐν τούτῳ τῷ γυμν[ασίῳ] fait déduire l'existence d'un autre gymnase.

Le poète a ‘plongé sa plume’ dans le vocabulaire poétique: γυμνάς est un terme désignant l’édifice ou l’institution du gymnase surtout dans les inscriptions métriques (voir *e. g.* *IG IX* 1², 2 408; *IG XII* 3, 202; *IG XII* 7, 447; *GVI* 663.5; 771.3; 1541.5; 2081.7); γενέτης est le mot poétique le plus commun pour désigner le père, on en trouvera maints exemples dans les recueils épigrammatiques; φίλαθλος (cf. v. 3 ἐν σταδίοισι φιλάθλοις) figure dans une épigramme funéraire d’Attique dans l’expression ἐν γυμνασίοισι φιλάθλοις (cf. *GVI* 436.1) ou pour définir les jeunes passionnés des compétitions (cf. *GVI* 1969.3).

On trouve une première attestation de l’adverbe ἀνφοτέρωθι chez Xénophon (*Mem.* 3, 4, 12) et une seconde chez Philétas de Cos (*Fr.* 13, 2), nous aurions pu admettre la forme ἀμφοτέρωθε, qui est une variante postérieure d’ἀμφοτέρωθεν (voir par exemple *IGLSyr* 6, 2831), mais le verbe qui suit n’est pas un verbe de mouvement, en outre ἀμφοτέρωθι forme un joli parallèle avec ἀνχόθι au v. 1.

L. 1: [ἐνθάδε τῶν Μ]ουσάων καὶ γυμνάδος ἀνχόθι τάδε, ce que nous proposons n’est qu’une des possibilités. D’autres solutions seraient admissibles: [μνάματα τῶν Μ]ουσάων, par exemple, même si le démonstratif neutre pluriel τάδε peut se justifier sans référent précis. Il est certain qu’il faut essayer de limiter le plus possible le nombre des lettres dans la lacune, 9-10 étant le maximum concevable.

La proximité du monument en l’honneur d’un athlète avec les lieux où se déroulaient ses performances est un élément qui apparaît dans une épigramme funéraire de Larissa d’époque romaine (*GVI* 2058 = *IG IX* 2, 645) pour un aurige. Le défunt, en parlant à la première personne, souligne très clairement qu’il a été enseveli près des hippodromes ([-]οις, καὶ νῦν ἵπποδρόμοις [ἄγ]χι θανῶν ἐτάφην. | κείμαι δ’ ἀνχόθ’, ὄδιτα, παρ’ ἵπποσύνας καὶ ἀέθλους, | αἷς πρὶν ἐσήμαινον τέρματα καὶ κανόνες).

L. 2 [στίσην] Ἀλέξανδρος, la métrique exige une syllabe longue suivie par une brève, et le sens exige un verbe de dédicace, à moins qu’on ne le place dans la lacune à la ligne précédente.

L. 2-3 Κλειτόμαχον γενέτ[αν εὐκλεΐσας]. Le thème de l’honneur que le vainqueur procure à sa famille et à sa ville d’origine est l’un des motifs les plus récurrents dans les épigrammes et les vers agonistiques⁷⁰. Il s’accompagne, le cas échéant, d’une tradition familiale de victoires aux concours qui peut se traduire par la représentation de deux ou plusieurs membres de la famille dans le même monument⁷¹. On se demande si cela ne pourrait pas être le cas de

70. Cf. Ebert, *GE* nos 7; 67; 74. 76.

71. Voir les monuments des olympioniques et des periodoniques dans Chr.LÖHR, *Griechische Familienweihungen: Untersuchungen einer Repräsentationsform von ihren Anfängen bis zum Ende des 4. Jhs. v. Chr.*, Rahden (2000), en particulier les pages 183-186 à propos des monuments familiaux des vainqueurs et du συγγενὲς ἦθος.

notre dédicace. L'accusatif du nom du père dépendrait donc d'un verbe signifiant glorifier, comme εὐκλείζω⁷² ou κυδαίνω⁷³.

En revanche, on pourrait interpréter différemment le premier mot du vers 4 et y reconnaître une forme verbale, un imparfait contracté sans augment à lire νικᾶν. Dans ce cas, Alexandros affirmerait avoir dépassé son père dans les exploits des Muses et dans les stades. On peut proposer de restituer Κλειτόμαχον γενέτ[ην ἀγλαὸν ἐν Μ]ούσαισι καὶ ἐν σταδίοισι φιλάθλοισι νικᾶν καὶ στεφάνους ἀνφοτερῶθ' ἐθέμην, *je dépassais [mon admirable] père Kleitomachos dans les Muses comme dans les stades qui aiment les compétitions*⁷⁴ et *j'ai déposé des couronnes chez les unes comme dans les autres*. Cette deuxième possibilité nous apparaît moins probable pour raisons: d'abord l'imparfait convient mal au rapport d'antériorité et à l'aspect d'action close et circonscrite à des occasions précises qui s'exprime ici, comme dans la plupart des textes agonistiques, par le verbe νικάω, normalement placé au participe aoriste (νικάσας/νικήσας) ou en tout cas au passé; ensuite nous voyons dans les deux syntagmes [(ἐν) Μ]ούσαισι καὶ ἐν σταδίοισι φιλάθλοισι des circonstanciels de lieu repris par l'adverbe ἀνφοτερῶθι plutôt que des circonstanciels de manière exprimant la définition du champ dans lequel Alexandros aurait excellé. La difficulté du verbe à l'imparfait reste la même si on combine les deux hypothèses: Κλειτόμαχον γενέτ[ην εὐκλείσας, Μ]ούσαισι καὶ ἐν σταδίοισι φιλάθλοισι νικᾶν καὶ στεφάνους ἀνφοτερῶθ' ἐθέμην, *ayant glorifié Kleitomachos, mon père, je gagnais dans les Muses comme dans les stades qui aiment les compétitions et chez les unes et dans les autres j'ai posé des couronnes*.

L'inscription en l'honneur d'Alexandros fils de Kleitomachos a été composée par Apollonios de Larissa qui signe en désignant sa composition par le terme 'épigramme'⁷⁵, ce qui n'arrive pas très fréquemment dans les inscriptions métriques. On le retrouve dans une composition d'époque tardive en Thessalie (cf. SANTIN, *Autori di epigrammi sepolcrali* (2009), n° 6) et dans une inscription de Bithynie, si l'on admet que la partie perdue était métrique (cf. SANTIN, n° 32).

On peut se demander pourquoi le poète a précisé son origine si la pierre était exposée dans la cité de Larissa. Peut-on penser que la signature du poète était conçue comme une signature d'artiste, à savoir accompagnée de l'ethnique même dans sa patrie, comme on le voit dans des listes de vainqueurs aux festivals internationaux? Cela viendrait renforcer une hypothèse formulée par A. PETROVIC, «Epigrammatic contests» (note 51), selon lequel la sélection des poètes chargés d'écrire des épigrammes dédicatoires (pour une dédicace ou une offrande publique) se déroulait à

72. À propos de l'usage de ce verbe dans des vers agonistiques en Thessalie, voir E. SANTIN, «Un nuovo epigramma da Azoros», *RPh* 82 (2008), fasc. 2, p. 382-383, dans l'acception de glorifier le père cf. Tyrt. *Fr.* 12, 24 (West) ἄστῦ τε καὶ λαοὺς καὶ πατέρ' εὐκλείσας et *AP (App. Anth.*, Cougny 1890), 53, v. 4.

73. Κλειτόμαχον γενέτ[αν κυδαίνων] serait également possible, voir Ebert, *GE* n° 76, τοιγάρ κυδαίνω γενέτην ἑμὸν Εἰρηναίου.

74. Pour cette construction de νικάω, voir par exemple *Pl. Smp.* 213e.

75. Pour l'histoire et l'usage du mot, voir PUELMA, *art. cité*, p. 189-213.

l'époque hellénistique dans le cadre des compétitions poétiques, soit panhelléniques, soit locales. Il poursuit en affirmant que, hors des concours, on peut imaginer le recours de la part de la cité à une sorte d'appel d'offres, lancé à l'occasion d'un événement important qui avait entraîné une série de décisions publiques, comme des décrets en l'honneur de bienfaiteurs de la patrie.

Cette hypothèse d'un lien entre les épigrammes pour des monuments publics, liés à la vie sociale, et les concours poétiques serait dans notre cas renforcée par la possible identification d'Alexandros avec le fils anonyme d'un Kleitomachos figurant dans une liste de vainqueurs au concours des Sténa. Cette fête avait été instituée à Larissa probablement pour célébrer la mémoire des cavaliers thessaliens morts au cours de la bataille qui a opposé en 171 av. J.-C. les Romains et leurs alliés, dont les Thessaliens, à l'armée macédonienne du roi Persée⁷⁶. Les concours regroupaient des épreuves musicales et poétiques ainsi que gymniques⁷⁷. La liste où figure le fils d'un Kleitomachos est à dater, grâce à une série de rapprochements prosopographiques avec des personnages connus par ailleurs, de la deuxième moitié du 1^{er} s. av. J.-C. (*IG IX 2*, 527, 19, σκοπὸν πεζῶν | [----] κλειτομάχου). Une autre liste des vainqueurs aux Sténa, datée de *ca* 20 av. J.-C., nous assure que l'épigramme comptait parmi les spécialités en concours (cf. *IG IX 2*, 531, 1.48, ἐπιγράμματα). Nous possédons aussi un petit groupe de stèles funéraires pour des vainqueurs ornées d'une ou deux couronnes⁷⁸. L'un d'eux, Italos fils de Dikaiogénès, est connu par *IG IX 2*, 532 (GHW 3088) comme vainqueur du stade des enfants aux Sténa.

Ainsi n'est-il peut-être pas sans fondement d'affirmer qu'Apollonios a pu être chargé d'écrire une composition pour un compagnon de gymnase vainqueur comme lui aux concours, grâce à son excellence tant dans les spécialités athlétiques que dans les arts des Muses. Sur les monuments funéraires pour des jeunes, la signature relève souvent d'un hommage rendu par un camarade (SANTIN, *Autori di epigrammi sepolcrali* [2009], p.194, n° 4 et n° 17, Larissa 1^{er}/1^{re} apr. J.-C. et Larissa III^e/IV^e apr. J.-C.). Cette camaraderie née dans le milieu du gymnase est remarquablement illustrée par une inscription métrique de Mégare de 127-129 apr. J.-C. (SANTIN n° 13), qui s'insère dans un échange de gestes de gratitude entre anciens condisciples.

76. Pour les documents thessaliens se rapportant à la troisième guerre de Macédoine et en particulier aux faits de l'année 171 av. J.-C. voir B. HELLY, «L'année 171 av. J.-C. à Larissa», *Topoi* 15 (2007), p.127-249, pour les concours des Sténa, cf. p.245-248, et HELLY, «Les Italiens en Thessalie au II^e et au I^{er} siècle av. J.-C.», in *Les 'bourgeoisies' municipales italiennes aux I^{er} et I^{er} siècles av. J.-C.*, Paris (1983), p.374-376.

77. Nous possédons à présent huit inscriptions qu'on peut vraisemblablement considérer comme des listes de vainqueurs aux Sténa: GHW 3083 (*IG IX 2*, 527); 3087 (*IG IX 2*, 531); 3088 (*IG IX 2*, 532); 3089 (*IG IX 2*, 533); 3093 (*IG IX 2*, 537); 3177 (*AD 17* [1960], p.185; 3377 (inédate); 3378 (inédate, mais voir *SEG 54* [2004], 559 et la rectification dans *SEG 55* [2005], 606).

78. Cf. Stèle pour Eudémos fils de Ménékrates (GHW 6111, inédite), pour Italos fils de Dikaiogénès (GHW 277) et pour le fils de Mégalaklès (GHW 1788 = *IG IX 2*, 811).

Conclusion

Le nombre des signatures des poètes par rapport au corpus des épigrammes de Thessalie, qu'on peut fixer *grosso modo* à 200 en comprenant les funéraires, les dédicaces et les inscriptions honorifiques, est comme ailleurs assez limité. Il représente environ 3,5 % du total. Cependant, il s'agit d'un pourcentage significatif et bien plus important que dans d'autres régions de la Grèce proprement dite, comme l'Attique, ou dans des cités avec une riche documentation épigraphique comme Delphes, où on pourrait imaginer trouver une diffusion majeure du phénomène.

Les quatre petits poèmes que nous venons d'analyser ont tous été composés à l'époque hellénistique, une concentration chronologique très intéressante car c'est justement pendant cette période que l'épigramme s'impose comme genre littéraire et qu'elle gagne un vrai statut poétique ; c'est également à cette époque que, par le biais des collections, l'épigramme se dégage de la pierre et passe au livre en suivant un chemin qui ira, à partir de ce moment, dans le sens d'un échange constant entre forme lapidaire et développement littéraire. Dans ce même temps l'épigrammatiste lui aussi se définit dans sa fonction⁷⁹ et le fait qu'on puisse affirmer désormais que la poésie épigraphique est un ensemble de textes non plus totalement anonymes, mais anonymes dans la plupart de cas, nous amène à une première réflexion sur le rapport entre professionnalisme et signature.

Malheureusement, les informations disponibles à propos des professionnels qui écrivaient des épigrammes sur commande ne sont pas aussi riches qu'on le voudrait. Certainement il y avait eu aussi avant, et certainement depuis le ^ve s. av. J.-C., des poètes payés pour écrire des épigrammes. Simonides, on le sait bien, apparaissait dans la tradition des anciens témoins comme l'écrivain d'épigrammes par antonomase. Pour cette raison, on lui assignait souvent des poèmes *a priori* et cela a rendu difficile d'établir l'authenticité de ses vers. Il est en tout cas certain qu'il a composé des épigrammes et qu'il ne l'a pas fait gratuitement.

Un passage de la complainte d'Hécube pour son petit-fils Astyanax dans les *Troyennes* d'Euripide démontre clairement l'existence de poètes qui se consacraient à la composition d'épithaphes ou, plus généralement, des poèmes faits sur commande publique ou privée⁸⁰.

Si l'on tient compte de la question de l'énonciation, un poète qui signe est d'abord un professionnel qui met son art au service des commanditaires, mais il

79. Pour la citation de cette profession dans les sources littéraires et épigraphiques voir SANTIN, *ouvr. cité*, p.155-156 où on rappelle le décret par lequel la Ligue étolienne avait conféré la proxénie à Posidippe de Pella avec la qualification de ἐπιγραμματοποιός (cf. *IG IX² I 17,24*, Thermos, 263/262 av. J.-C.).

80. Eur. *Tr.*, 1188-1191 : τί καί ποτε | γράψειεν ἄν σοι μουσσοπιός ἐν τάφῳ ; | Τὸν παῖδα τόνδ' ἔκτειναν Ἀργεῖοί ποτε | δέισαντες ; αἰσχρὸν τοῦπίγραμμά γ' Ἑλλάδι. *Tr. Et pourtant que pourrait-il écrire pour toi le poète sur le tombeau ? « Autrefois les Argiens ont tué cet enfant parce qu'ils en avaient peur ? » Quelle honte représenterait cette épigramme pour la Grèce !*

est aussi un individu qui désire établir un rapport de paternité avec sa production en vers, poussé par un sentiment qu'on a déjà défini ailleurs comme orgueil de celui qui écrit. C'est une volonté de visibilité de l'auteur liée à plusieurs facteurs, notamment au fait d'être du nombre assez réduit de ceux qui maîtrisent l'art de la versification, mais aussi au fait de pouvoir être reconnu dans un milieu social, civil et professionnel qui de plus en plus met en avant l'éducation, le goût pour la poésie, la littérature, pour ce qu'on appelle, au sens large large, la culture poétique.

Comme nous l'avons précisé au début, il ne faut certainement pas appliquer aux épigrammes signées un critère de jugement fondé sur la qualité des vers qui sont fortement et forcément ancrés dans un contexte précis, à savoir dans l'occasion pour laquelle ils ont été composés, et qui sont, pour cette raison, un mélange parfois assez intéressant et riche de technicisme, de langage des décrets et de chancellerie, et de recherche de la nuance poétique soit au niveau lexical soit dans le choix des tournures syntaxiques. On passe du style canonique et formulaire à la forme inédite, recherchée, parfois alambiquée.

Comme on l'a vu, les occasions qui ont donné lieu à la composition d'une épigramme signée sont des plus variées et elles sont liées à un contexte public ou privé. Les vers naissent soit pour commémorer des personnages récompensés pour avoir gardé la liberté, l'intégrité et le bien-être de la ville, soit des champions honorés par plusieurs couronnes gagnées dans les stades et dans les compétitions poétiques. Ils peuvent aussi représenter un dernier hommage au membre défunt d'une famille importante et sensible au fait d'avoir un monument orné par les mots des Muses ou à un défunt qui était lui-même un amateur de poésie.

Ce que ces poèmes thessaliens manifestent c'est donc un tribut de plus en plus explicite aux poètes, aux gens de lettres et aux conférenciers locaux et étrangers qui contribuaient chacun à leur manière à ce que nous appelons la vie culturelle.

Sans rentrer dans le détail d'une analyse trop pointue, on remarquera par exemple que le gymnase est une institution qui a eu en Thessalie, comme ailleurs, un rôle essentiel dans l'éducation des citoyens. Il a donné lieu à une très importante production épigraphique qui concerne en particulier ses règles de fonctionnement et de financement. On doit y ajouter les décrets pris en l'honneur de personnages que la cité remercie publiquement surtout pour leurs mérites pédagogiques. On relèvera dans cette série de documents le décret pour Bombos d'Alexandrie (Larissa, milieu du II^e s. av. J.-C.) et le décret pour le philosophe athénien Alexandros (Larissa, 130-129 av. J.-C.)⁸¹.

Il faut aussi considérer les nombreux décrets et dédicaces honorifiques pour poètes ou poétesses, orateurs et philosophes thessaliens ou honorés par des cités de Thessalie. Cet ensemble de textes a fait l'objet de l'étude citée de H. BOUVIER, «Poètes et prosateurs de Thessalie dans les inscriptions», mais il mérite d'être

81. Voir notes 56 et 69.

entièrement repris à la lumière des découvertes récentes et de toute une série d'inscriptions qu'il faudrait reconsidérer dans leur ensemble⁸².

Eleonora SANTIN
Collegium de Lyon, Lyon

Athanasios TZIAFALIAS
Commission archéologique du théâtre de Larissa

Nom du poète	Cité d'attr.	Datation	Typologie de signature	Formule
Aphthonétos	Larissa ? Phalanna ?	Milieu du III ^e s. av. J.-C.	Signature en prose de deux épigrammes	Ἀφθονήτου τὸ ἐλεγείον
Apollonios de Larissa	Larissa	Deuxième moitié du I ^{er} s. av. J.-C.	Signature en prose	Ἀπολλόνιου Λαρισαίου τὸ ἐπίγραμμα
Hérakléidès de Tralles	Larissa	Deuxième moitié du II ^e s. av. J.-C.	Signature en prose au génitif	Ἡρακλείδου Τραλλιανοῦ
Artémidoros	Larissa	I ^{er} /II ^e s. apr. J.-C.	Signature en prose	Ἀρτεμιδώρου ἔπη
Agathopous	Larissa	III ^e /IV ^e s. apr. J.-C.	Signature à l'intérieur des vers	Ἄγαθόπους με τεῖσεν ὧ̄ καὶ φθιμένῳ τάσδε ἐχάραξε [γραφάς τ]ῆς «σφτετέρης ὄπασεν Μούσης ...
Hipponikis	Larissa	IV ^e s. apr. J.-C.	Signature en prose	Ἱππονικίς Λε[υκίῳ τὸ] ἐπίγραμμα ἐποίη

Tableau synthétique des signatures dans les épigrammes de Thessalie

82. On rappellera le décret pour le philosophe athénien Satyros fils de Philinos (Larissa, année 170-169 ou 169-168 av. J.-C., voir B. HELLY, *art. citée*, *Topoi* 15 (2007), p. 224-229); le décret en l'honneur de la poétesse Aristodama (Lamia, 218-217 av. J.-C., voir A. BIELMAN, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris [2002], n° 41, et aussi F. FERRANDINI TROISI, «Aristodama, una poetessa ionica», *Annali Fac. Lettere e Filosofia Univ. Bari*, XLI [1998], p. 207-213); le décret pour le poète épique Politas d'Hypata (Lamia, III^e av. J.-C., *IG IX* 2, 63); le décret pour l'astronome chaldéen Antipatros de Hiéropolis de Syrie (Larissa, fin II^e av. J.-C., voir K. GALLIS, *AAA* 13 (1980) [1982], p. 250-252, et I. SAVALLI, «Un astronomo caldeo nella Tessaglia tardo-ellenistica», *ASNP* 15/2 [1985], p. 539-558).